

PRIX DE L'ABONNEMENT

Table with 2 columns: Type of subscription (e.g., 3 months, 6 months, 1 year) and Price.

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT."

TARIF DES ANNONCES

Table with 2 columns: Type of advertisement (e.g., first insertion, daily) and Rate.

Rédacteurs en chef: REMI TREMBLAY et ERNEST OHOINARD

BUREAUX: 111, Cote Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

BELLEAU & Co, administrateurs

Depeches de nuit

Nouvelles de Montréal

Montréal, 13 juin. — Les funérailles du lieutenant-col. Lamontagne ont eu lieu ce matin, au milieu d'un grand concours de personnes.

Après la cérémonie funèbre le corps a été transporté à bord du vapeur Montréal où une garde d'honneur a été laissée sur le bâtiment.

La police attirée par le bruit, accourut en toute hâte et opéra l'arrestation du couple qui se nomme George Normandin, teneur de livres, de Longueuil.

Traduit ce matin devant le magistrat de police, Normandin a dit qu'il était en bon sens lorsque cette scène a eu lieu et qu'il ne se rappelle rien.

Le nommé Blouin qui avait été arrêté hier pour avoir passé en contrebande 150 barils d'alcool a subi aujourd'hui son procès devant le magistrat Dugas.

— Hier après-midi a eu lieu une assemblée du comité de l'Hôtel-de-Ville sous la présidence de Péchevin Conroy.

Quant on ouvrit les soumissions pour le chemin, on s'aperçut qu'il y avait eu entente entre tous les soumissionnaires et qu'ils demandaient tous le même prix.

Le nommé Blouin qui avait été arrêté hier pour avoir passé en contrebande 150 barils d'alcool a subi aujourd'hui son procès devant le magistrat Dugas.

— Des nouvelles ont été reçues ce matin au poste central de la police annonçant que le corps d'un inconnu avait été retiré de la rivière à Longue Pointe, vis-à-vis le parc Lévesque.

Le coroner a été notifié toute de suite et doit tenir une enquête immédiate à la Morgue, où le cadavre a été transporté. On n'a pu jusqu'à présent connaître le nom du défunt. Il paraît que depuis quelques jours, la police recherche un individu qui est disparu mystérieusement de chez lui et l'on craint qu'il ne soit la victime d'un attentat.

M. Elie T. Mandeville, étudiant en droit, arrangeait avant-hier soir des fleurs dans le jardin de son père à Outremont, lorsque tout à coup un serpent moucheté et vergeté de trois pieds et demi de long se dressa sur sa queue dans une attitude menaçante.

M. Elie T. Mandeville, étudiant en droit, arrangeait avant-hier soir des fleurs dans le jardin de son père à Outremont, lorsque tout à coup un serpent moucheté et vergeté de trois pieds et demi de long se dressa sur sa queue dans une attitude menaçante.

Le gouvernement fédéral vient de décider que les sous-ministres de départements ne pourront à l'avenir commander des régiments de milice. Le lieutenant Tilton devra donc renoncer au commandement des gardes du gouverneur général.

Le remorqueur McArthur appartenant à la Collins Bay rafting and forwarding Co., a été saisi pour infraction aux règlements de douane.

La pétition de M. Hugh Graham contre la loi des Jésuites

Ottawa, 13 juin. — A dix heures ce matin, le cabinet fédéral n'avait pas encore donné de réponse à la pétition de M. Graham demandant de renvoyer la loi des Jésuites devant la Cour Suprême.

La majorité des ministres sont en faveur, ce sera le moyen de donner satisfaction à tous les partis. La principale difficulté à présent est de décider l'honorable M. Thompson, ministre de la justice. Il ne veut pas entendre parler du renvoi de la loi devant les tribunaux lorsqu'il a déjà donné son opinion en chambre. Cette attitude du ministre de la justice peut se terminer en graves dissensions dans le cabinet.

Sir John, dit-on, incite quelque plan pour faire tomber l'honorable M. Thompson dans le panneau, obtenir son consentement et pouvoir satisfaire ainsi aux vœux enragés de ses frères orangeistes, tout en paraissant agir dans le but de satisfaire tous les partis.

Après sa démission, on lui a mandé plusieurs fois de rembourser ces fonds, mais il a toujours trouvé des excuses plausibles pour s'y refuser.

— Il est tombé de la pluie en abondance aujourd'hui. Les cultivateurs en avaient grand besoin et elle a été reçue comme une bénédiction.

Le major Bell, de la ferme de Indian Head, dit que les grains qu'il a semés viennent admirablement bien. Il espère une récolte extraordinaire.

— Des voleurs ont enfoncé les fenêtres

Comité général de secours

Hôtel-de-Ville, 13 juin 1889. Présents: M. F. Kirouac, président, le révé. P. Grenier, le révé. M. Bélanger, le révé. M. Dufour, l'hon. C. A. P. Pelletier, M. P. Casgrain, M. P. M. R. R. Dobell, M. A. Pouliot, M. LeVasseur, secrétaire.

Le révé. M. Norman a exposé par lettre de ne pouvoir assister à l'assemblée. M. le comte de Louviers, chancelier du consulat général de France à Québec, remet au président du comité, avec quelques paroles de sympathie, la souscription du consulat de France 1000 francs ou \$200.

Total des souscriptions jus- qu'à ce jour.....\$20,083 68 Total distribué..... 5,000 00 Balance...\$15,083 68

Le révérend P. Grenier accuse réception d'un envoi de volumes, par M. Chs Baillyard, ingénieur des travaux de la ville, pour une valeur de \$100.

Le comité décide de payer les frais des funérailles de l'infortuné sergent Walick, l'une des deux victimes de l'incendie.

Le président informe le comité que le nombre des propriétaires dont les maisons ont été réduites en cendres est de 407 environ 150 ou 160 avaient des assurances sur leurs propriétés, et à peu près 300 n'avaient pas un sous d'assurance. Il est d'avis que l'argent qui sera versé au comité de distribution soit distribué aux propriétaires d'après la cotation sur les propriétés.

Le président informe aussi le comité que pour élargir la rue Massé, à son extrémité ouest, il faudrait une somme de \$53,500. La rue Massé traverse, du côté est, la Seigneurie Boissieu. L'extrémité de cette seigneurie elle change de domaine et tombe, sous le nom de Sainte-Gratrade, dans la seigneurie des Ursulines. Du côté de M. Boisseau, elle a quarante pieds de largeur; mais chez les Ursulines, elle n'a que trente pieds; pour lui donner la même largeur qu'à sa maison, il faudra donc l'élargir, de dix pieds, sur un seul côté.

Les propriétaires sont tous en faveur de l'amélioration; mais comme les murs de briques de vingt à vingt-cinq maisons sont restés debout, ils peuvent servir encore, les propriétaires veulent bien qu'on démolisse ces murs mais à la condition qu'on les rétablisse dix pieds plus loin.

Quant aux seigneurs, les dames religieuses de l'Hôtel-Dieu, des Ursulines et M. Boisseau, ils ont répondu au conseil municipal de Saint-Sauveur qu'à raison des portes qui l'insensent, lui font éprouver, ils ne peuvent consentir à une concession gratuite de cinq pieds de terrain de chaque côté des principales rues qui traversent leurs propriétés.

Sur proposition du révérend M. Bélanger, appuyé par M. P. B. Casgrain, il est unanimement résolu: "Que pourvoir soit donné au comité de distribution de régler, suivant sa discrétion, avec les cas spéciaux de pertes par l'incendie qui se présenteront devant le dit comité;

"Qu'une somme de quinze mille piastres soit versée au comité de distribution et que cette somme soit répartie entre les propriétaires non assurés, suivant l'évaluation de leurs propriétés aux registres d'évaluation de Saint-Sauveur, en établissant la proportion pour cent qui revient à chaque propriétaire, cela, d'après la somme d'argent mise à la disposition du comité et le nombre de propriétaires non assurés."

Il est entendu que des nouvelles souscriptions qui seront versées, le comité distraira la somme nécessaire pour l'élargissement de quelques-unes des principales rues de la localité.

Le comité se lève séance à 5 heures et termine et adjourne sine die.

N. LEVASSEUR, L. STAFFORD, jr., Secrétaire.

L'ACCIDENT DE SILLERY

On parle de renflouer le L. N. G.

Le triste accident arrivé mercredi après-midi à Sillery, faisait le sujet de toutes les conversations à Québec hier et chacun en commentait la cause à sa façon.

On nous apprend que hier un nommé Henri Ancel, de l'île d'Orléans, a recueilli des épaves du remorqueur "L. N. G." vis-à-vis la pointe Sainte-Pétronille: une porte, un chassis, un long morceau du bordage de la poupe portant l'inscription en caractères "L. N. G." et quelques autres débris de bois.

Le corps de Mlle Wheeler n'a pas encore été retrouvé. Il est très probable que la pauvre jeune fille a été engloutie dans le vapeur naufragé.

Il est question de travailler immédiatement à renflouer le "L. N. G."

L'enquête sur l'accident entre les deux vapeurs aura lieu, paraît-il, à Montréal, parce que le pilote du vapeur de la ligne Richelieu relève de la Commission du havre de Montréal.

L'enquête judiciaire sera instruite à Québec par M. le coroner Bellesau aussitôt que le corps de Mlle Wheeler aura été repêché.

M. Wheeler, nous dit-on, était un peu mieux hier. Mercredi soir on craignait beaucoup qu'il ne fut frappé de congestion cérébrale.

OUVERTURE UN ASSORTIMENT VARIÉ DE TWEEDS POUR FAIRE LES HABITS "NORFOLK"

si généralement portés pour la chasse et la pêche.

SERGES MARINES, SUPÉRIEURE Bleus, blancs et noirs, pour Yachting et canotage etc., — AUSSI — Un choix des plus soignés de plusieurs nouveautés dans

L'HABILLEMENTS MESSIEURS

D. MORGAN, TAILLEUR

AVIS AUX FAMILLES

Voulez-vous économiser, ne manquez pas d'aller acheter à la

Nouvelle épicerie Buteau et St-Paul

Ancien poste de Rioux et Cie occupé pendant 17 ans par ce dernier.

Assortiment d'épiceries des plus complets. Prix défiant toute compétition. Satisfaction parfaite. Une visite est respectueusement sollicitée.

C. ROUSSEAU

Coin des rues Buteau et Saint-Paul BASSE-VILLE

20 mai - E. J. 2.

SAISON D'ÉTÉ

MAGASIN POPULAIRE

ENSEIGNE DU CASTOR RUE NOTRE-DAME BASSE-VILLE

Ce magasin se recommande par le large choix de marchandises pour la saison d'été

Les dames trouveront dans ce magasin un assortiment des plus complets pour leurs toilettes et à des prix défiant toute compétition.

Un lot de manteaux (Polonia) des patrons les plus nouveaux vendus à moitié prix.

L'assortiment de trecois serge pour habillements de messieurs est ce qu'il y a de plus nouveau et de plus varié. Aussi toujours en magasin, une grande variété de chapeaux de feutre des meilleures manufactures, ainsi qu'un grand choix de chapeaux de paille pour hommes, garçons et enfants.

— AUSSI — Tapis Bruxelles, Tapestry, Prelaris, Rideaux à la paire, Poles en cuivre et en bois, Toile peinte pour fenêtre.

Le département de hardes faites est au complet. De magnifiques habillements en tweed et en jersey pour enfants.

Valises, Portemanteaux, Capots imperméables, Parapluies, etc.

Un tailleur est attaché à l'établissement et garanti tous les habillements faits sur commandes.

D. BELANGER

RUE NOTRE-DAME, BASSE-VILLE

Immenses avantages

LE PUBLIC AU MAGASIN POPULAIRE DE ST-ROCH

Lisez: 70 douzaines parasols de fantaisie, valant \$1.25 pour 24c. avec choix.

Aussi, tout à la balance des tweeds anglais, écossais et canadiens, provenant du stock de Blais & Emond, valant de \$1.00 à \$2.50 la verge vendus à 50c. dans la piastra.

Le public est prié de venir visiter ces lots de marchandises qui sont toutes séparées des autres afin de laisser le public faire lui-même son choix.

La quantité énorme que nous avons vendue ces jours-ci nous a valu une des meilleures annonces, tout s'écoule rapidement.

Le département des hardes faites est au complet. Patrons et tweeds nouveaux à des prix relativement bas.

Le département de dames ne laisse rien à désirer. Modistes pour les chapeaux à l'établissement.

Venez visiter le magasin populaire de St-Roch.

ED. N. BLAIS & CIE

Rue de La Couronne

CHEMIN DE FER DE QUEBEC

Le 10 et après LUNDI, le 10 JUIN 1889, les trains partent de la station du Pacifique, Québec, et arrivent comme suit, excepté les dimanches:

8:10 A. M. — Express direct pour le Lac Saint-Jean tous les jours, arrivant à la Jonction Chaboud à 5:04 P. M., et à Roberval à 5:53 P. M.

8:30 P. M. — Express local pour St. Raymond, tous les jours, y arrivant à 7:15 P. M.

ARRIVEE A QUEBEC 6:50 A. M. — Express direct part de Roberval à 9 P. M. tous les jours, (excepté le samedi) pour Québec, y arrivant à 6:20 A. M.

8:40 A. M. — Express local part de St-Raymond, 7:00 A. M. tous les jours pour Québec, y arrivant à 8:40 A. M.

8:15 P. M. — Train mixte part de la Rivière-à-Pierre, tous les jours, arrivant à Québec à 8:10 P. M. et à St-Raymond à 8:40 P. M. arrivant à Québec à 8:15 P. M.

Commentant le 20 juin un train spécial partira de Québec: tous les samedis à 9:15 P. M. arrivant à Roberval à 7:00 le matin suivant, et partira de Roberval tous les lundis à 9:00 A. M. arrivant à Québec à 8:15 P. M.

Chairs pallis "Munroch" attachés à tous les trains express directs de jour, et chairs dorées au train direct du soir. On peut réserver des sièges et des lits, et se procurer des billets et des permis pour pêcher la truite et la omarranthine, chez R. M. Stooking, vis-à-vis l'hôtel St-Louis. Le 10 et après le 10 juin, le bateau à vapeur Peribonca voyagea de Québec à St-Jean, comme suit: Partira de Roberval, tous les mercredis, à 7:00 A. M. pour St-François, St-Félicien et Peribonca, et tous les samedis pour la Grande Décharge arrivant à Metelichouan, St-Félicien et St-Cedon revenant à Roberval le même soir.

Le fret pour tous les points des districts du Lac, St-Jean et Saguenay, à Test de la Jonction Chaboud, est enregistré pour la Jonction Chaboud, et pour Roberval, et les endroits à l'ouest enregistré pour Roberval.

Les lettres pour prendre le lunch au Lac Edouard. La fret ne sera pas reçu à Québec après 5 h. P. M.

Billets de retour de première classe aux taux d'un simple aller Québec à Québec, et des stations, tous les samedis jusqu'au mardi suivant, tous jours, pour Roberval.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret, s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

J. G. SCOTT, Secrétaire & Gérant 7 juin 1889

LA LIGNE DU SAGUENAY

QUEBEC ET CHICOUTIMI

Le vapeur UNION, capitaine Le-cours, partira du quai Saint-André à 7 h. 30 a. m., tous les MARDIS et VENDREDIS, arrivant à la Baie Saint-Paul, Eboulements, Murray Bay, Rivière-du-Loup, Tadoussac, l'Anse St-Jean, Baie des Ha! Ha! et Chicoutimi.

Le vapeur ST. LAURENT, capitaine Barras, commencera ses voyages le 21 juin prochain, quittant Québec à 7:30 A. M., les mardis et vendredis, arrivant à la Baie St. Paul, Eboulements, Murray Bay, Rivière-du-Loup, Tadoussac, Baie des Ha! Ha! et Chicoutimi.

Pour la commodité des personnes, à partir du 1er juillet au 15 septembre un steamer quittera Québec pour Murray Bay, tous les lundis à 10 heures A. M. et pour retourner, quittera Murray Bay, le mardi, à 7 heures A. M. pour Québec.

On pourra se procurer des billets et des places des cabines pour Montréal, au bureau de L. Compagnie, Quai Napoléon et pour la ligne du Saguenay au bureau sur le quai St-André.

JULIEN CHABOT, gérant-général. L. H. MYRAND, Agent. Québec, 20 avril 1889.

Traverse de l'île d'Orléans

Le vapeur "Orléans." Capt. BOLDUC

LE 10 ET APRÈS LE 8 MAI (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet comme suit:

DE QUÉBEC. 5:15 A. M. 6:15 A. M. 8:00 A. M. 10:00 A. M. 1:30 P. M. 3:30 P. M. 5:30 P. M. 7:00 P. M.

DE QUÉBEC. 6:15 A. M. 8:15 A. M. 10:00 A. M. 12:00 P. M. 4:45 P. M. 6:15 P. M. 8:00 P. M.

LES DIMANCHES (Midi) 1:45 P. M. 2:00 P. M. 2:15 P. M. 5:00 P. M. 7:00 P. M. 8:00 P. M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin à 10c, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

Ligne Ste-Anne

VAPEUR "BROTHERS"

À PARTIR DE JEUDI, 30 MAI courant, le vapeur laissera Québec tous les jours à 6 h. a. m. excepté les mardis et samedis où les voyages se feront suivant la marée.

Le retour de Ste-Anne aura lieu dans l'après-midi.

Toutes les sociétés religieuses et civiles qui voudront organiser des pèlerinages, pourront engager ce vapeur à des conditions très faciles, en s'adressant au capitaine du vapeur.

Par ordre, ELZÉAR FORTIER,

Komnald, Sillery et Québec

"LEVIN"

A COMMENCER LE 6 MAI, le temps et les circonstances le permettant, fera le trajet comme suit:

8:00 A. M. 8:00 A. M. 10:00 A. M. 1:00 P. M. 3:00 P. M. 5:00 P. M. 6:00 P. M.

LES DIMANCHES. 2:00 P. M. 3:00 P. M. 6:00 P. M.

Arrêt à Sillery et au quai de M. Bownes en montant et descendant.

Tous les samedis il y a un voyage de St. Romuald et de Sillery à Québec, à 8 heures A. M. et à 7 heures P. M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin de St. Romuald, et dans l'après-midi, les heures seront les mêmes que le dimanche.

AVIS AUX FAMILLES

Voulez-vous économiser, ne manquez pas d'aller acheter à la

Nouvelle épicerie Buteau et St-Paul

Ancien poste de Rioux et Cie occupé pendant 17 ans par ce dernier.

Assortiment d'épiceries des plus complets. Prix défiant toute compétition. Satisfaction parfaite. Une visite est respectueusement sollicitée.

C. ROUSSEAU

Coin des rues Buteau et Saint-Paul BASSE-VILLE

20 mai - E. J. 2.

SAISON D'ÉTÉ

MAGASIN POPULAIRE

ENSEIGNE DU CASTOR RUE NOTRE-DAME BASSE-VILLE

Ce magasin se recommande par le large choix de marchandises pour la saison d'été

Les dames trouveront dans ce magasin un assortiment des plus complets pour leurs toilettes et à des prix défiant toute compétition.

Un lot de manteaux (Polonia) des patrons les plus nouveaux vendus à moitié prix.

L'assortiment de trecois serge pour habillements de messieurs est ce qu'il y a de plus nouveau et de plus varié. Aussi toujours en magasin, une grande variété de chapeaux de feutre des meilleures manufactures, ainsi qu'un grand choix de chapeaux de paille pour hommes, garçons et enfants.

— AUSSI — Tapis Bruxelles, Tapestry, Prelaris, Rideaux à la paire, Poles en cuivre et en bois, Toile peinte pour fenêtre.

Le département de hardes faites est au complet. De magnifiques habillements en tweed et en jersey pour enfants.

Valises, Portemanteaux, Capots imperméables, Parapluies, etc.

Un tailleur est attaché à l'établissement et garanti tous les habillements faits sur commandes.

D. BELANGER

RUE NOTRE-DAME, BASSE-VILLE

Immenses avantages

LE PUBLIC AU MAGASIN POPULAIRE DE ST-ROCH

Lisez: 70 douzaines parasols de fantaisie, valant \$1.25 pour 24c. avec choix.

Aussi, tout à la balance des tweeds anglais, écossais et canadiens, provenant du stock de Blais & Emond, valant de \$1.00 à \$2.50 la verge vendus à 50c. dans la piastra.

Le public est prié de venir visiter ces lots de marchandises qui sont toutes séparées des autres afin de laisser le public faire lui-même son choix.

La quantité énorme que nous avons vendue ces jours-ci nous a valu une des meilleures annonces, tout s'écoule rapidement.

Le département des hardes faites est au complet. Patrons et tweeds nouveaux à des prix relativement bas.

Le département de dames ne laisse rien à désirer. Modistes pour les chapeaux à l'établissement.

Venez visiter le magasin populaire de St-Roch.

ED. N. BLAIS & CIE

Rue de La Couronne

CHEMIN DE FER DE QUEBEC

Le 10 et après LUNDI, le 10 JUIN 1889, les trains partent de la station du Pacifique, Québec, et arrivent comme suit, excepté les dimanches:

8:10 A. M. — Express direct pour le Lac Saint-Jean tous les jours, arrivant à la Jonction Chaboud à 5:04 P. M., et à Roberval à 5:53 P. M.

8:30 P. M. — Express local pour St. Raymond, tous les jours, y arrivant à 7:15 P. M.

ARRIVEE A QUEBEC 6:50 A. M. — Express direct part de Roberval à 9 P. M. tous les jours, (excepté le samedi) pour Québec, y arrivant à 6:20 A. M.

8:40 A. M. — Express local part de St-Raymond, 7:00 A. M. tous les jours pour Québec, y arrivant à 8:40 A. M.

8:15 P. M. — Train mixte part de la Rivière-à-Pierre, tous les jours, arrivant à Québec à 8:10 P. M. et à St-Raymond à 8:40 P. M. arrivant à Québec à 8:15 P. M.

Commentant le 20 juin un train spécial partira de Québec: tous les samedis à 9:15 P. M. arrivant à Roberval à 7:00 le matin suivant, et partira de Roberval tous les lundis à 9:00 A. M. arrivant à Québec à 8:15 P. M.

Chairs pallis "Munroch" attachés à tous les trains express directs de jour, et chairs dorées au train direct du soir. On peut réserver des sièges et des lits, et se procurer des billets et des permis pour pêcher la truite et la omarranthine, chez R. M. Stooking, vis-à-vis l'hôtel St-Louis. Le 10 et après le 10 juin, le bateau à vapeur Peribonca voyagea de Québec à St-Jean, comme suit: Partira de Roberval, tous les mercredis, à 7:00 A. M. pour St-François, St-Félicien et Peribonca, et tous les samedis pour la Grande Décharge arrivant à Metelichouan, St-Félicien et St-Cedon revenant à Roberval le même soir.

Le fret pour tous les points des districts du Lac, St-Jean et Saguenay, à Test de la Jonction Chaboud, est enregistré pour la Jonction Chaboud, et pour Roberval, et les endroits à l'ouest enregistré pour Roberval.

Les lettres pour prendre le lunch au Lac Edouard. La fret ne sera pas reçu à Québec après 5 h. P. M.

Billets de retour de première classe aux taux d'un simple aller Québec à Québec, et des stations, tous les samedis jusqu'au mardi suivant, tous jours, pour Roberval.

SOMMAIRE DES ANNONCES

Philly, Pauchou, etc. — P. T. Legault...
Coteau / Desrosiers-Duhamel & Garrigue...
La Vieillesse — J. P. Durocher...
Bourgeois — J. P. Durocher...
Pâtisseries annuelles de la Société St. Vincent de Paul.

LA JUSTICE

QUEBEC, 14 JUIN 1889

UN VRAI GRIEF

Sous ce titre nous lisons dans le Globe du 11 courant :

"Ceux qui sont émus lors qu'un accusé M. Mowat de forcer les enfants des catholiques à fréquenter les écoles séparées sont priés de porter leur attention spéciale sur les arguments de la commission des écoles de Toronto."

"La ville de Toronto est le centre et le château-fort du protestantisme dans l'Ontario ; sa commission de syndics d'écoles est une commission ultra protestante ; son inspecteur des écoles protestantes est l'un des chefs de l'agitation protestante contre M. Mowat."

"On pourrait raisonnablement supposer que cette commission fait de son mieux pour affaiblir le système des écoles séparées en encourageant les enfants des catholiques à fréquenter les écoles publiques. Voici le document qu'elle donne à chaque chef de famille ou à chaque tuteur de signer avant que ses enfants soient admis aux écoles publiques."

"Je soussigné — certifie par les présentes que je suis protestant et que mon enfant âgé de ans a été vacciné avec succès en l'année 18—."

"Le président et le secrétaire de la commission affirment que le mot 'protestant' a été inséré dans l'invitation formelle d'admission des enfants des catholiques ; que dans aucune circonstance ils ne voudraient admettre de pareils enfants dans les écoles, même s'ils payaient les contributions et s'ils étaient considérés comme contribuables au fonds des écoles communes."

"Il s'ensuit que l'accusation portée faussement contre M. Mowat, à l'effet qu'il force les enfants des parents catholiques à fréquenter les écoles séparées, peut-être portée en toute justice contre la commission ultra-protestante des écoles de Toronto. Il n'y a que 39,773 enfants qui fréquentent les écoles séparées d'Ontario ; sur ce nombre 4,076 — près d'un septième — fréquentent les écoles séparées de Toronto. Et ces 4,076, quel que soit leur désir de fréquenter les écoles publiques, en sont absolument exclus grâce à la manière d'agir de la commission des écoles publiques."

"Naturellement, pour qu'il en soit ainsi, il faut admettre la légalité plus que douteuse de la mesure prise par la commission. Si elle est légale, elle est souverainement injuste. Non-seulement elle exclut les enfants catholiques qui contribuent à l'entretien des écoles publiques, mais elle exclut les enfants des contribuables juifs ; elle exclut les enfants des contribuables qui ne professent aucune religion."

"Assurément, il n'est pas dans l'intérêt public que les enfants de pareilles gens soient privés des moyens de s'instruire. Si le fait d'exiger un certificat de cette nature n'est pas un acte illégal de la part de la commission, cette mesure arbitraire devrait être frappée d'illégalité. Et en demandant une législation dans ce sens, nous espérons avoir le concours de toutes les personnes qui depuis trois ans nous avons vu chasser les écoles publiques les enfants des catholiques romains."

"Nos adversaires se plaisent à représenter le Globe comme l'organe du fanatisme intolérant tout en s'exaltant devant la prétendue largeur de vues du Empire. Nous n'imiterons pas leur partialité."

"Nous avons volontiers que les tergiversations du Globe sur la question des Jésuites ne sont pas de nature à nous faire oublier les écrits incendiaires qu'ils ont publiés avant l'exécution de Riel."

"Nous l'avons approuvé lorsque plus tard, il condamnait les auteurs du crime de Régina."

"Nous avons lieu de le croire sincère lorsqu'il parle le langage du bon sens et de la vérité. C'est seulement lorsqu'il divague à propos de griefs imaginaires que nous ne pouvons nous empêcher d'attribuer ses changements de front au désir de se rendre populaire parmi la classe nombreuse des francophobes."

"Nous admettons que l'Empire est capable de tout, même de dire la vérité, lorsque les intérêts de son chef exigent ce suprême effort de la part de l'organe du tyranne. Dans les rares occasions où pareil phénomène s'est produit à notre connaissance, nous nous sommes empressés de signaler le fait à nos lecteurs. Il est juste que nous traitions le Globe avec la même impartialité."

"Sans partager le désir qu'exprime le Globe de voir les écoles publiques d'Ontario fréquentées par un plus grand nombre d'élèves catholiques, nous lui savons gré d'avoir signalé un acte d'exclusivisme qui peint bien le caractère de ces ultra protestants, si inquiets sur le sort de leurs coreligionnaires de la province de Québec."

"On voit d'ici la rage de ces vaillants champions de la liberté de conscience, si les protestants de la province de Québec étaient obligés de se déclarer catholiques sous peine de voir refuser à leurs enfants l'admission aux écoles publiques."

"Et remarquez que ce sont précisément ces fanatiques qui rient le plus fort contre les écoles séparées."

"Ils voudraient tout simplement forcer les catholiques à pourvoir à l'entretien d'écoles d'où leurs enfants sont exclus, et les mettre dans l'impossibilité de procurer la moindre instruction à leur famille. Il est vrai que ces parias de la société seraient toujours la ressource d'apostasier, ce qui les rendrait dignes de l'estime de leurs persécuteurs."

"Remarquez qu'il s'agit ici d'un acte officiel et non d'une de ces nombreuses tracasseries que des fanatiques, dépourvus de toute espèce d'autorité, commettent sans engager la responsabilité de toute une population."

"Et l'on prétend encore que c'est nous qui sommes esclaves des préjugés de race et de religion !"

"On a trop souvent répété que nos concitoyens d'origine anglo-saxonne ne se laissent pas aller aux préjugés de race et de religion !"

"On a trop souvent répété que nos concitoyens d'origine anglo-saxonne ne se laissent pas aller aux préjugés de race et de religion !"

"On a trop souvent répété que nos concitoyens d'origine anglo-saxonne ne se laissent pas aller aux préjugés de race et de religion !"

"On a trop souvent répété que nos concitoyens d'origine anglo-saxonne ne se laissent pas aller aux préjugés de race et de religion !"

"On a trop souvent répété que nos concitoyens d'origine anglo-saxonne ne se laissent pas aller aux préjugés de race et de religion !"

"On a trop souvent répété que nos concitoyens d'origine anglo-saxonne ne se laissent pas aller aux préjugés de race et de religion !"

"On a trop souvent répété que nos concitoyens d'origine anglo-saxonne ne se laissent pas aller aux préjugés de race et de religion !"

en eau trouble. Il y a sans doute d'honorables exceptions, mais elles sont malheureusement trop rares.

Il vaut mieux le constater de suite et savoir à quoi s'en tenir, au lieu de nous endormir dans une fausse sécurité."

Pour que de pareils abus soient possibles en plein dix-neuvième siècle et chez une population qui passe les trois quarts de son temps à gémir sur la prétendue étroitesse de vues de ses voisins, il faut que les hautes de sectaires soient bien profondément enracinées."

Qu'on ne s'y trompe pas : toutes ces bruyantes manifestations qui se succèdent sans interruption, à tout propos et lors de propos, ne sont pas seulement le fait de quelques énergumènes en quête de popularité, mais l'expression d'un sentiment d'amitié que rien ne justifie et qui prouve que la race prétendue supérieure a encore beaucoup à apprendre de la part de ceux qu'elle dédaigne."

On pourra raisonnablement supposer que cette commission fait de son mieux pour affaiblir le système des écoles séparées en encourageant les enfants des catholiques à fréquenter les écoles publiques. Voici le document qu'elle donne à chaque chef de famille ou à chaque tuteur de signer avant que ses enfants soient admis aux écoles publiques."

"Je soussigné — certifie par les présentes que je suis protestant et que mon enfant âgé de ans a été vacciné avec succès en l'année 18—."

"Le président et le secrétaire de la commission affirment que le mot 'protestant' a été inséré dans l'invitation formelle d'admission des enfants des catholiques ; que dans aucune circonstance ils ne voudraient admettre de pareils enfants dans les écoles, même s'ils payaient les contributions et s'ils étaient considérés comme contribuables au fonds des écoles communes."

"Il s'ensuit que l'accusation portée faussement contre M. Mowat, à l'effet qu'il force les enfants des parents catholiques à fréquenter les écoles séparées, peut-être portée en toute justice contre la commission ultra-protestante des écoles de Toronto. Il n'y a que 39,773 enfants qui fréquentent les écoles séparées d'Ontario ; sur ce nombre 4,076 — près d'un septième — fréquentent les écoles séparées de Toronto. Et ces 4,076, quel que soit leur désir de fréquenter les écoles publiques, en sont absolument exclus grâce à la manière d'agir de la commission des écoles publiques."

"Naturellement, pour qu'il en soit ainsi, il faut admettre la légalité plus que douteuse de la mesure prise par la commission. Si elle est légale, elle est souverainement injuste. Non-seulement elle exclut les enfants catholiques qui contribuent à l'entretien des écoles publiques, mais elle exclut les enfants des contribuables juifs ; elle exclut les enfants des contribuables qui ne professent aucune religion."

"Assurément, il n'est pas dans l'intérêt public que les enfants de pareilles gens soient privés des moyens de s'instruire. Si le fait d'exiger un certificat de cette nature n'est pas un acte illégal de la part de la commission, cette mesure arbitraire devrait être frappée d'illégalité. Et en demandant une législation dans ce sens, nous espérons avoir le concours de toutes les personnes qui depuis trois ans nous avons vu chasser les écoles publiques les enfants des catholiques romains."

"Nos adversaires se plaisent à représenter le Globe comme l'organe du fanatisme intolérant tout en s'exaltant devant la prétendue largeur de vues du Empire. Nous n'imiterons pas leur partialité."

"Nous avons volontiers que les tergiversations du Globe sur la question des Jésuites ne sont pas de nature à nous faire oublier les écrits incendiaires qu'ils ont publiés avant l'exécution de Riel."

"Nous l'avons approuvé lorsque plus tard, il condamnait les auteurs du crime de Régina."

"Nous avons lieu de le croire sincère lorsqu'il parle le langage du bon sens et de la vérité. C'est seulement lorsqu'il divague à propos de griefs imaginaires que nous ne pouvons nous empêcher d'attribuer ses changements de front au désir de se rendre populaire parmi la classe nombreuse des francophobes."

"Nous admettons que l'Empire est capable de tout, même de dire la vérité, lorsque les intérêts de son chef exigent ce suprême effort de la part de l'organe du tyranne. Dans les rares occasions où pareil phénomène s'est produit à notre connaissance, nous nous sommes empressés de signaler le fait à nos lecteurs. Il est juste que nous traitions le Globe avec la même impartialité."

"Sans partager le désir qu'exprime le Globe de voir les écoles publiques d'Ontario fréquentées par un plus grand nombre d'élèves catholiques, nous lui savons gré d'avoir signalé un acte d'exclusivisme qui peint bien le caractère de ces ultra protestants, si inquiets sur le sort de leurs coreligionnaires de la province de Québec."

"On voit d'ici la rage de ces vaillants champions de la liberté de conscience, si les protestants de la province de Québec étaient obligés de se déclarer catholiques sous peine de voir refuser à leurs enfants l'admission aux écoles publiques."

"Et remarquez que ce sont précisément ces fanatiques qui rient le plus fort contre les écoles séparées."

"Ils voudraient tout simplement forcer les catholiques à pourvoir à l'entretien d'écoles d'où leurs enfants sont exclus, et les mettre dans l'impossibilité de procurer la moindre instruction à leur famille. Il est vrai que ces parias de la société seraient toujours la ressource d'apostasier, ce qui les rendrait dignes de l'estime de leurs persécuteurs."

"Remarquez qu'il s'agit ici d'un acte officiel et non d'une de ces nombreuses tracasseries que des fanatiques, dépourvus de toute espèce d'autorité, commettent sans engager la responsabilité de toute une population."

"Et l'on prétend encore que c'est nous qui sommes esclaves des préjugés de race et de religion !"

"On a trop souvent répété que nos concitoyens d'origine anglo-saxonne ne se laissent pas aller aux préjugés de race et de religion !"

"On a trop souvent répété que nos concitoyens d'origine anglo-saxonne ne se laissent pas aller aux préjugés de race et de religion !"

"On a trop souvent répété que nos concitoyens d'origine anglo-saxonne ne se laissent pas aller aux préjugés de race et de religion !"

"On a trop souvent répété que nos concitoyens d'origine anglo-saxonne ne se laissent pas aller aux préjugés de race et de religion !"

"On a trop souvent répété que nos concitoyens d'origine anglo-saxonne ne se laissent pas aller aux préjugés de race et de religion !"

"On a trop souvent répété que nos concitoyens d'origine anglo-saxonne ne se laissent pas aller aux préjugés de race et de religion !"

"On a trop souvent répété que nos concitoyens d'origine anglo-saxonne ne se laissent pas aller aux préjugés de race et de religion !"

"On a trop souvent répété que nos concitoyens d'origine anglo-saxonne ne se laissent pas aller aux préjugés de race et de religion !"

"On a trop souvent répété que nos concitoyens d'origine anglo-saxonne ne se laissent pas aller aux préjugés de race et de religion !"

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(JUSQU'À 11 HEURES A. M.)

Le sénat américain et l'Exposition

EXCITATION A PARIS

Leshorrens de Jonstown

VARIA

Minneapolis, Min., 13 juin. — Le comité du sénat, chargé de tenir une enquête sur les relations de commerce avec le Canada, a tenu séance avant-hier, dans les salles de la chambre de commerce de cette ville.

Plusieurs citoyens influents ont eu occasion d'exprimer leurs vues sur la question. M. Pillsbury, l'un de ceux qui ont été entendus devant le comité, a dit que toute législation du congrès, qui améliorerait les relations de commerce avec le Canada, serait bien vue par les marchands de la région, dans cette partie du pays.

"La valeur de la farine et du grain, a-t-il dit, est toujours établie en Europe. Si toutes restrictions et tous droits pouvaient être enlevés, cela serait d'un grand avantage pour nous les Américains."

Une quantité considérable de notre farine est vendue au Canada, et les droits peuvent être considérés comme un avantage pour tout autre moyen, nous voudrions encore plus de farine au Canada que nous le faisons maintenant."

En réponse à la question, si l'enlèvement des droits serait bien vu du peuple du Canada, M. Pillsbury a dit : "Cela ne plairait pas au parti actuel au Canada ; mais je suis sûr que cela conviendrait à la majorité des hommes de commerce du Canada."

On a posé à M. Pillsbury plusieurs autres questions relatives à l'effet que l'annexion aurait avec la Colombie Britannique et la Manitoba. Il a répondu que cela ne causerait aucun préjudice si le peuple y consentait.

D'autres témoins ont été entendus et ont été déclarés en faveur des relations de commerce illimitées avec le Canada. Le comité est ensuite parti pour Chicago.

Excelsi in a Paris Paris, 13 juin. — Une grande excitation règne au sujet des arrestations faites à Angoulême. Le débat a été à ce sujet, lundi soir, à la Chambre n'a fait que l'augmenter en ce qui concerne les gens d'aujourd'hui, les plus mauvais de l'empire, il y a eu un tel abus de pouvoir. La défense de M. Constant ne satisfait personne. Il ne peut expliquer pourquoi une assemblée paisible avait été troublée, ou pourquoi des représentants du peuple protestant contre cet acte ont été arrêtés.

En raison de l'agitation, la cause de Laisant, Laguerre et Déroulède sera probablement remise à samedi. Le magistrat considérera la question du cautionnement aujourd'hui. Il s'élève une grande clameur au sujet de la détention des accusés.

En police correctionnelle Paris, 13 juin. — MM. Déroulède, Laguerre et Laisant, qui avaient été arrêtés dimanche dernier à Angoulême pour avoir résisté aux agents qui désarmaient des émeutiers, ont été traduits devant le tribunal correctionnel de cette ville. Ils sont accusés de rébellion envers les juges.

Discours de M. Jules Ferry Paris, 13 juin. — En parlant de la discussion prononcée jeudi dernier à la chambre des députés par M. Ferry, M. Goblet a dit que M. Ferry n'était pas le chef du parti républicain et qu'en conséquence il n'avait pas qualité pour faire des avances à la droite.

M. Ferry ne semble pas satisfait du résultat de son retour à l'activité politique. Il paraît comprendre qu'il a fait une faute, qu'il a compromis la paix politique et les intérêts actuels de la France par les discours qu'il a prononcés à la chambre. Il s'est parti soudainement pour Vichy où il restera avec sa femme jusqu'au mois de juillet.

Inondations de Jonstown Jonstown, Penn., 13. — Le bureau d'enregistrement des survivants vient de terminer son rapport et il l'a transmis à M. Scott. Voici ce que le rapport officiel dit : Nombre total des survivants : 15,678 personnes. Nombre total des cadavres identifiés : 628. Nombre total des cadavres recouverts à Ninotch et Indiana County : 1192.

Le dernier recensement de la ville de Jonstown dans les districts actuels de la France par les secours qu'il a prononcés, ont été traduits devant le tribunal correctionnel de cette ville. Ils sont accusés de rébellion envers les juges.

Le ser de M. J. J. Berlin, 13 juin. — L'empereur Guillaume et le shah de Perse ont assisté avant-hier à une revue militaire. Après la revue un banquet a été donné en l'honneur du shah et des toasts d'amitié ont été échangés. Le soir le shah a assisté à un ballet joué au théâtre. Le shah a présenté son portrait au comte Herbert Bismarck.

Le sucre de betterave Londres, 13 juin. — Le prix du sucre de betterave allemand continue à monter. On cote aujourd'hui, pour le sucre de betterave, à 88 degrés : acheteurs 25s 7d ; vendeurs, 26s. Tout indique que le marché va demeurer calme.

Une mine d'or Helena, Montana, 13 juin. — Il y a une grande excitation à Grandstall, comté de Missouri, à propos de la découverte qu'on y a faite d'une mine d'or. Jas. Quickbonner, en se baignant dans le Cold Creek, a trouvé une douzaine de gros lingots d'or qui transporta à Grandstall. En trois heures, tous les hommes de ce dernier village étaient partis pour l'endroit où les lingots avaient été trouvés.

Fabrique rétrograde par l'eau Boston, 13 juin. — Une brèche a été produite sur le bord du canal qui passe à Holyoke et la manufacture connue sous le nom de Cabot Mills a été renversée par l'eau.

On ne signale pas d'accidents de personnes ; mais les pertes matérielles s'élevaient, dit-on, à 100,000.

Un jeune criminel Paris, 13 juin. — Des débats très émuants viennent de se dérouler devant la cour d'assises des Bonshours du Rhône. Le criminel qui s'essayait sur ses bancs

est un jeune cultivateur de 22 ans dans le comté de Silly (Marais). Tout le couvent de 1887 il demeurait avec son frère au village des Acacias, banlieue de Marolles.

Dans la nuit du 27 avril 1887, profitant de ce que son frère était en voyage, le peintre dans la chambre de sa belle-sœur et, après une lutte désespérée, l'assassina en la frappant de plusieurs coups de couteau.

A la suite de ce crime, Marius Silly fut arrêté ainsi que son frère. Mais tous deux bénéficièrent d'une ordonnance de non-lieu. Cependant la rumeur publique désignait Marius Silly comme le véritable assassin. Parmi ceux qui paraissent le plus convaincus de la culpabilité de Silly se trouvait un nommé Gascquo.

Il avait déclaré à maintes reprises avoir un secret qu'il ne voulait pas emporter dans la tombe. Il mourut et un nommé Conte assista dans ses derniers moments. Quatre jours après, le 20 novembre 1888, vers quatre heures du soir, au moment où le comte se disposait à prendre le repas du soir avec sa famille dans une pièce située au rez-de-chaussée dans son habitation, il reçut dans le dos un décharge d'arme à feu et tomba foudroyé.

Il est ressorti des débats que Silly l'avait tué de crainte qu'il ne commît quelque indiscrétion sur son premier crime.

Après deux jours d'audience, le jury est entré en délibération à minuit, et il a rendu un verdict aux termes duquel la cour condamne Silly à la peine de mort.

Les gendarmes ont mené le condamné qui marche d'un pas ferme et dit cyniquement : "Cinquante ans plus tôt ou cinquante ans plus tard !"

VARIETES

L'ermite de la Falaise

Hurons-nous, monsieur, me dit en pressant le pas le vieux pêcheur qui m'avait piloté sur la grève et par la falaise.

— Et dans ce diable de monde, il y a un point noir grossissant à l'horizon, un gros nuage de foudre sur nous. Nous avançons, ce jour-là, poussés notre excursion plus loin que de coutume, et au dire de mon compagnon de route nous avions encore plus d'une heure de marche pour gagner son gîte, et le mien depuis huit jours.

Nous accélérâmes notre allure ; mais subitement le vent fraîchit du large, la mer se couvrit de vagues courtes bondissant à la surface montonnant des flots.

— Je veux voir, dis-je simplement à mon guide Pierre. — Soit, dit-il indifférent en s'acheminant vers la plage, mais du diable si nous ne rentrons pas trempés comme une soupe.

En effet, à peine étais-je en contemplation devant les grandes rochers que le ciel se couvrit de nuages et qu'un ouragan de feu éventa la noire caupité du ciel, le tonnerre gronda dans le lointain, et de larges gouttes d'eau s'écrasèrent sur le sol.

— Monsieur, me dit Pierre, m'arrachant soudain à ma contemplation, il nous faudrait coucher dehors. Outre que dans l'obscurité nous risquerions fort de nous rompre les os, je ne répondrais pas de votre orientation par cet état de nuages.

— Où en sommes-nous ? fis-je en interrogeant l'horizon où n'apparaissait aucun feu. — Si cela ne vous fait rien, répondit-il avec un petit frissonnement, on pourrait demander l'hospitalité à l'ermite.

Et son œil se fixait, craintif, sur une cahute détachant sur l'escarpement de la falaise, perchée là-haut comme un nid d'aigle.

— Qui est cet ermite ? interrogai-je. — Le diable seul pourrait vous répondre, monsieur, et vous dire comment et de quoi il vit depuis trois ans qu'il a quitté la mer pour venir habiter là-haut. Mais si vous demandez abri à son toit misérable, peut-être consentira-t-il à vous servir son histoire. Vous serez, je crois, le premier auquel il aura fait ce récit.

Ma curiosité était vivement surexcitée ; je flâtrais quelque fantaisie légendaire dont il se peut intéresser d'avoir la clef, une énigme qu'il me serait aisé de déchiffrer.

— Eh bien, soit ! allons ! mais, ajoutai-je en riant, si vous ne menez chez quelque ogre dévorant les voyageurs en quête d'une maison hospitalière, je vous en rends responsable.

Pierre me sentait la goûter que médiocrement la plaisanterie, et ces quelques paroles, dites cependant sur un ton plaisant et railleur, ne laissèrent pas de l'impressionner assez vivement.

— Diable ! monsieur, si vous le préférez, on peut essayer de continuer... — Non pas, alors voir ce mystérieux cénobite.

Après quelques hésitations, que levèrent l'eau roussissante du ciel et les paquets d'embranchement la falaise, non guidé se décida, et après une pénible ascension, vint timidement heurter à la porte de la cahute accotée au roc la protégeant contre les ouragans.

— Entrez, répondit simplement de l'intérieur une voix mâle et bien timbrée.

Avec une courtoisie où l'appréhension était bien pour quelque chose, mon compagnon se efforça pour me laisser passer. Poussant les ais disjointes formant l'hois, je pénétrai dans une pièce sombre et spacieuse où éclairait seul le feu d'âtre où flambaient, autour d'une énorme bûche, quelques algues marines desséchées. D'un coup d'œil j'embrassai la demeure et son propriétaire. Je m'attendais à voir quelque vieillard à longue barbe blanche.

Aussi mon étonnement fut grand à l'aspect de ce noble héros qui se levait pour nous recevoir, la taille d'un athlète, aux épaules un peu trapues, mais larges et robustes ; le visage, jaune et énergie, portait l'empreinte d'un douleur violent, mais le regard, loyal et bon, jetait quelque sérénité sur la face tourmentée, complètement rasée, sur les favoris qui portaient les marins. L'ameublement de la cahute, des plus primitifs, comportait quelques escabeaux grossièrement taillés une couchette de fort maigrement aménagée, et un matelas de vachet et d'une couverture grise ; dans un coin, quelques ustensiles de cuisine. Mais ce qui surtout attira mon attention, ce qui fixa tous mes regards, ce fut, soigneusement encadrée sous le verre, l'étoile de l'honneur, éteint sous la cheminée veuve de tout ornement.

Evidemment la vie de notre hôte cachait quelque mystère que je me promis d'éclaircir.

— Que puis-je pour vous servir, messieurs ? fit poliment l'ermite au avançant des sièges.

— Nous offrir l'hospitalité pour cette nuit, monsieur, répondis-je respectueusement.

— En route pour Québec : Curlew, Simley, St-Vincent, 14 mai ; Mary Coles—Fraserbury, 8 juin ; Magnus, Naces, Monte Video, 13 mai.

ament. La tempête nous a surpris en chemin, et comme une heure de marche nous sépara de Kéravoc. — Ah ! vous vous rendez à Kéravoc, interrompit-il ; de fait, c'est un chien de temps pour naviguer par les falaises, et plutôt que chavirer dans quelque crevasse, vous avez bien fait de mettre en panne et d'attendre l'angoisse sur un pauvre dévoué. Mes ressources sont maigres, mais vous êtes chez vous, monsieur.

Après un repas des plus rudimentaires, pendant lequel notre hôte se lamenta sur le sort des bâtiments proches des côtes, mon compagnon Pierre se roula dans son caban et bientôt ronfla bruyamment dans son oreiller.

Quant à moi, je m'étais approché de la porte et, sentant peser sur moi le regard de mon hôte, je fixais obstinément la flamme de l'âtre, n'osant lever les yeux sur lui, malgré le vif désir que j'en éprouvais.

Ce fut lui qui, le premier, rompit le silence : — Vous n'êtes pas du pays, monsieur ? — Non, je suis de Paris et ne suis en cette contrée que pour y passer quelques jours de villégiature.

Il se fit un silence ; je n'osais aborder le sujet qui m'intéressait ; mais de temps à autre, involontairement, mon regard se fixait, interrogateur, sur la croix d'honneur placée au-dessus de ma tête. A un moment donné, les yeux de l'ermite suivirent les miens ; un imperceptible et triste sourire s'empara de ses lèvres.

— Vous êtes de la ville, de la grande ville, et peut-être verrez-vous les choses sous un autre jour que mes camarades les pêcheurs de la mer.

— Et cela est, pourtant ! m'interrompit-il vivement. Cette croix je la regardais à l'origine, j'étais un jeune homme brillant à ses paupières, sur sa rude face de marin se peignait l'impression d'une indicible douleur.

— Tenez, fit-il brusquement, je vous crois honnête homme, je veux que vous me jugiez.

Vous êtes de la ville, de la grande ville, et peut-être verrez-vous les choses sous un autre jour que mes camarades les pêcheurs de la mer.

Car si je leur disais, à mes compagnons d'enfance, que moi, Jacques Norce, j'ai tué mon frère.

Instinctivement je reculais mon escabeau avec un effroi que je ne pus dissimuler.

— Ils feraient ce que vous venez de faire, continua Jacques impassible, ils se recueilleraient, s'élèveraient de moi avec dégoût et mépris.

Il y avait tant d'honnêteté simplifiée dans ces paroles, tant de douleur contenue et de résignation, que je me repréchaï mon premier mouvement, et le corrigai d'un signe bienveillant.

— Mais on ne condamne pas le pire des assassins sans l'entendre, reprit-il ; vous avez entendu l'accusation brutale, vous écoutez la défense ; depuis longtemps mon cœur saigne de ne pouvoir s'exprimer librement, soyez mon juge impartial.

— Jacques ! de la tête, incapable de prononcer une parole, et Jacques Norce commença le récit de sa sombre histoire :

Bulletin maritime

Navigations océaniques 13 juin.

Steamers arrivés à Rotterdam, New-York, Rotterdam, France, Londres, New-York, Greece, London, New-York, City of Berlin, Adriatic, Wisconsin.

Le steamer Circeusian est parti hier matin pour Liverpool.

Le steamer Escalona a été placé avec succès, examiné aujourd'hui.

Le steamer Joseph John ayant complété sa cargaison est parti pour la mer hier soir.

La barque M. et E. Cann a été placée dans le quai Wolfe hier matin pour être réparée et peinturée.

Le steamer Otter parti de la Pointe aux Esquimaux est arrivé dans notre port hier à 5.30.

La barque Peacemaker est sortie hier du dock Russell, et est parti ce matin pour Trois-Rivières pour prendre un chargement.

Le remorqueur Rival a été regardé au dock Russell.

La barque Ruby est parti pour la mer hier, remorquée par le C. W. Jones jusqu'à l'Anse des Sauvages.

Le steamer Scottman est passé à Perim, venant de Bassin en destination de Montréal.

Le remorqueur Williams, est arrivé hier avec la barquette Moss Rose et une barque à caux.

Un dépêche reçue à Halifax de Port la Tour et Port John, à 25 milles à l'est de Lockeport, mande qu'on a vu les débris d'un navire et aussi plusieurs animaux sur les grèves.

Arrivages dans le port

NOUVELLES LOCALES

A la suite des faux commis par le jeune comarais J. B. Chretien chez M. J. E. Martineau, des actions ont été prises contre MM. Godeine, Chiffon, Noël & Cie et J. E. Martineau, par la Banque du Peuple, où les billets ont été escomptés.

Naturellement, les actions sont contestées. MM. Montambault, Langelier et Langelier sont les avocats de la Banque du Peuple, et M. Adjuitor Turcotte est l'avocat de M. Martineau.

Académie de Musique "My sweetheart" Mademoiselle Edwina Gray possède vraiment un talent universel. Mercredi soir, c'était la femme du monde, intrigante, sans scrupule d'abord, mais conservant au fond du cœur le germe de l'amour et partant, de la vertu égarée à la fin par le remords et la passion.

Canadiens pris dans la catastrophe de Johnstown Parmi les 12000 victimes de la catastrophe de Johnstown se trouve une famille dont les parents habitent à Longue Pointe. Mme Napoleon Courteau a écrit à son père, M. Blais, de la Pointe aux Trembles.

Elle dit que sa famille est perdue et que le fils de M. Blais, Alfred, sa femme et leurs quatre enfants ont péri.

Accident a une locomotive sur l'Inter-colonial

La locomotive du train rapide de l'Inter-colonial s'est brisée mardi à après-midi entre Saint-Pierre et Saint-Thomas de Montmagny. C'est le bras transversal qui s'est cassé. On a été obligé de se rendre ainsi, la locomotive ne fonctionnant que d'un côté, jusqu'à St-Philippe de Néri, où une autre locomotive a pris le convoi. Malgré cela, on est arrivé au temps à la Rivière-du-Loup.

Visite de S. E. le lieutenant-gouverneur à Nicolet

Son Honneur le lieutenant-gouverneur Angers sera à Nicolet mardi le 25, où il arrivera par le vapeur Nicolet, à 6 h. p. m. La ville lui présentera une adresse à son arrivée, sous les pins. Il sera l'hôte du séminaire.

A huit heures, il y aura une séance dramatique dans la grande salle du séminaire. Au commencement de cette séance, les élèves présenteront une adresse au lieutenant-gouverneur.

Le lendemain, à 8 h. a. m., séance de la distribution des prix, à laquelle seront admis les parents, les anciens élèves et toutes les personnes munies de billets d'entrée.

Cession de lots à bâtir

La vente à l'enchère des lots à bâtir sur la rue des Erables, commencée avant-hier par M. Alfred St-Laurent se continuera samedi, le 15 courant, à 2 h. p. m.

Pour les Incendies de St-Sauveur

Deuxième envoi d'argent reçu par MM. Demard et Allaire : Octavien Newcombe & Co, manufacturiers de pianos, Toronto, Ont., \$25 00 Un manufacturier de pianos, Toronto, Ont., 25 00 W. Dolarty & Cie, manufacturiers d'harmoniums, Clinton, Ont 10 00 The W. F. Shaw & Co, éditeurs de musique, Philadelphie, E.U. A 20 00 \$80 00

Comité littéraire et historique

Il y aura réunion de ce comité vendredi soir, à 7 h. p. m., pour affaires très importantes.

Les membres sont instamment priés d'être présents. E. J.

Bourrasque

Ceux qui étaient hier à bord du bateau de l'Isle d'Orléans en voyage de 4 h. 45 ont été gratifiés d'un spectacle d'une jolie petite tempête. Pendant 20 minutes, il a été presque impossible de voir à quinze pas à l'avant du bateau qui souffrait beaucoup de la mer. Tout s'est passé sans accident. Les dames en ont été quittes pour une légère peur.

Le Québec Central

Les autorités de la compagnie de Québec Central ont acquiescé au désir de la classe commerciale et agricole qui habite la plus belle partie de notre province en lui donnant un train d'affaires qui circulera la nuit. Le besoin s'en faisant sentir depuis longtemps.

Université Laval

Nous avons annoncé par erreur l'autre jour que le pensionnat de l'Université Laval restait ouvert jusqu'au 29 juin. Tel n'est pas le cas, le pensionnat se fermera le 21, jour de la clôture des cours.

Une nouvelle société

Notre ville vient de voir germer une nouvelle société qui a déjà fait beaucoup de bien à l'étranger, mais qui est tout à fait neuve pour Québec. Son nom est "Ligue des Propriétaires Catholiques Romains." Elle a été fondée il y a quelques années par Mgr Byrvo de Chicago, dans le but d'entraîner les progrès de la franc-maçonnerie qui faisait des troupées dans les rangs des catholiques.

Mais son but n'est pas du tout contemplatif ni académique; c'est une ligue qui tient le milieu entre nos unions St-Joseph et les compagnies d'assurances sur la vie.

Tout membre entrant paye un droit d'entrée, et à la mort d'un membre, la Ligue lui vote \$1,000 qui sont données à sa famille.

La Ligue se compose de subdivisions appelées "cours." Une de ces cours a été formée au Faubourg Saint-Jean et une autre à Saint-Roch. Chaque cours a un chapelain qui assiste aux séances de délibérations et un médecin. Le médecin de la cour de St-Jean est M. le Dr Paquin, le chapelain sera nommé dans quelques jours par Son Eminence.

Cette cour aura sa première assemblée le premier mercredi de juillet prochain.

C'est une espèce de police d'assurance qui a de plus l'avantage d'être une association mutuelle et éminemment catholique. Lévis a déjà organisé une cour et s'en trouve bien. Cette Ligue mérite assurément des encouragements.

Musique nouvelle

L'éditeur de musique A. Lavigne, 55 rue de la Fabrique, vient de recevoir de Paris plusieurs romances nouvelles et toute une collection de musique facile écrite pour violon avec accompagnement de piano.

POUR LA DERNIERE MODE

ROBES

ET MANTEAUX

CONFIEZ-VOUS

NOTRE COUTURIERE

Si vous désirez un vrai Bonnet ou Chapeau parisien, nous vous recommandons notre modiste.

N'oubliez pas de donner votre commande pour vos habits de printemps et d'été à notre célèbre tailleur.

Nous portons une attention toute spéciale à ces trois départements.

TEMPORAIREMENT

DANS LA

Salle Jacques-Cartier

SAINT ROCH

QUÉBEC

Robitaille,

Bernier,

& Bernier.

DEMANDE

25 Couturiers de première classe pour travailler dans les hardes d'hommes

Robitaille,

Bernier &

Bernier

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'IMPORTATION M. M. J. DAYET & CIE MAISON DE CROS, III RUE SAINT-PIERRE

Maison de détail : 30 et 32 rue St-Jean

Vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Oporto, Sherry, Mistella, Manzanilla, Amontillado, etc.

BORDEAUX EN FUTS BORDEAUX EN CAISSES SAUTERNES EN CAISSES

Graves Clos Vimeau (étampé du château) Haut Pevraguey (idem) Château Yquem (1874) (idem)

VINS DE CHAMPAGNE

COGNAC ET FINE CHAMPAGNE

COGNAC ET FINE CHAMPAGNE (En futs et en caisses de 12 bouteilles de la maison Bernard Hilden & Co)

BERNARD HILDEN, 1 couronne HENNESSY

LOUSTAU ET BAZANAC Cognac vieux LOUSTAU ET BAZANAC Fine champagne

VERMOUTH de Noilly Prat VERMOUTH de Turin de Freund Ballor & Cie

La maison garantit la provenance et la qualité de tous les produits mis en vente

Avis spéciaux aux Cultivateurs.

CHANCE DE FAIRE DE L'ARGENT !

Primes accordées aux plus beaux produits provenant des granges que nous vendons

La célèbre PHARMACIE ST-ROCH, voisine du magasin de haute nouveauté de M. Z. Paquet, si bien connue du public, vient d'inaugurer un système profitable, dans lequel les intérêts de la classe agricole sont particulièrement en jeu.

Pour le plus beau choux... Pour le plus beau navet... Pour le plus bel oignon...

Dr S. LEFRANCOIS RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

Stock universel et complet, Marchandises de qualité supérieure, Prix sans précédent à Québec.

TELEPHONE 45

LA COMPAGNIE CHINIC QUÉBEC

(Ancienne maison Méthot, fondée en 1808)

Clous et de moulages et marchands de fer

Commerce de gros et de détail

Propriétaires des maisons suivantes :

CLOUTERIE VENTADOUR, BEAUPORT, FABRIQUE DE MOULANGES, rue de la Chapelle, St-Roch

ENTREPOT DE GROSSE QUINCAILLERIE ET DE CHARRONNAGE, rue des Sœurs, Basse-Ville, Bureaux et maison de vente : Pied de la côte Lamontagne.

Stock universel et complet, Marchandises de qualité supérieure, Prix sans précédent à Québec.

TELEPHONE 45

A. S. PFEIFFER & CIE

Établissement de nettoyage de tapis, faisant partie de leurs ouvrages de teinturerie bien connu

Visa-vis l'Eglise St-Patrice

CES MESSIEURS désirent attirer l'attention sur le fait qu'ils nettoient les tapis par un procédé tout-à-fait nouveau et pas du tout nuisible. Pouvoir à la vapeur.

On envoie chercher les tapis à la maison et ils sont retournés nettoyés sous vingt-quatre heures.

Prix proportionnés et modérés. A. S. PFEIFFER & CIE, 6, RUE MACGEOY

FRUIT 1899-1904 J. S. J.

Moulin à vendre

TROIS PISTOLES

UN MAGNIFIQUE MOULIN À FARINE, A CARDER, tendre et presser, mûl soit par eau ou vapeur, sité dans le magnifique et florissant village de Trois-Pistoles, à environ 10 arpents de la Ligne, du côté du bureau de poste de la station de l'Inter-colonial. Ce moulin mesure 50 x 50 pieds; aussi hangar, étable, etc., de 45 x 30 pieds et une ouïe de 30 x 25. De plus un engin et une bouilloire et 40 chevaux-pouvoirs.

Le tout est neuf et en très bon ordre et peut être acheté avec ou sans l'engin.

Ce moulin est avantageusement situé pour tout genre de commerce tel que manufacture de laines ou commerce de bois, de fer, fonderie ou tannerie, etc., etc., etc.

Trois-Pistoles est le centre des affaires des personnes environnantes du sud aussi bien que du nord du fleuve.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. F. X. LEMIEUX, Trois-Pistoles, Témiscouata.

10 mai - E. J. 1 m.

Nouvelle pharmacie POTVIN

30--RUE SAINT-PIERRE, --30 BASSE-VILLE, STOCK NOUVEAU

Dépôt général de médicaments patentés français, américains et anglais.

On trouve à cette pharmacie les produits chimiques et pharmaceutiques les plus purs et les plus nouveaux; les articles de toilette et de fantaisie suivants: Savons, pèlerines, broches de toutes sortes, épingles, chaînes, bandages, pommades, poudres à toilette, parfums Luliu, Legrand, Gellé & Frères, Bertrand, etc., etc.

Nous livrons spécialement MM. Des Médecins à venir visiter notre établissement. Nous avons notre pharmacie pour satisfaire à toutes leurs demandes.

M. David Gagnon, chef certifié très expérimenté, remplit les prescriptions, à toutes heures, avec beaucoup de soin.

Le docteur aura son bureau de consultation à la pharmacie et à sa maison privée, No. 30, pour les dimanches et la nuit.

DR. A. POTVIN & CIE

30 RUE SAINT-PIERRE, BASSE-VILLE, QUÉBEC.

N. B. - Nous occupons l'ancien poste de M. Ouellet, au 30, rue Saint-Pierre.

10 mai - J. E. 1 s.

Feuilleton de LA JUSTICE

54

LA

BOITE DE PLOMB

Jules d'Esby traça rapidement quelques lignes qui furent portées au télégraphe.

—Me voici de nouveau à vous, Messieurs.

—Je commence par vous déclarer, Messieurs, ce que je suivrai aveuglément votre conseil.

—Il va s'en dire que dans un grand nombre de cas, la justice se charge de protéger une façon occulte la famille menacée dans ses droits, dans sa famille ou dans son honneur.

Si donc, à l'heure où nous mettrons la main sur le coupable, nous découvrons subitement que vous gardez un grand intérêt moral à ce qu'il ne fût pas poursuivi, nous agirions avec toute la prudence désirable.

—Il ne se peut pas, Monsieur, répliqua vivement Julien, que nous ayons à interdire à la justice de poursuivre l'auteur de cette lettre inepte et menaçante. Je commence donc par vous demander votre parole que vous traiterez avec toute la sévérité des lois le misérable qui non-seulement essaie de m'estorquer dix mille francs, mais qui surintend tente de semer dans mon esprit des doutes injurieux pour ma famille.

—J'ai commis beaucoup de folies, Monsieur je puis avouer qu'en ce moment même je porte lourdement le poids de la colère paternelle; mais quelque sévère que soit l'arrêt qui me frappe, je le reconnais juste; ma mère est une sainte, et mon père le plus équitable et le meilleur des hommes. Qui les offense m'offense et je vous demande de les venger.

—Alors, Monsieur, il n'y a qu'un moyen.

—Je vous écoute, Monsieur.

—Demain, à onze heures précises vous arriverez à l'endroit indiqué.

—Au second hêtre faisant partie du bouquet qui donne entrée dans la forêt de Luzency.

—Soyez sans crainte, vous aurez été devancé par les gendarmes. Au moment où l'homme qui vous a donné rendez-vous commencera à fouiller au pied de l'arbre pour y trouver la somme on s'en emparera avant qu'il puisse songer à se défendre, et une fois entre les mains de la justice, il faudra bien qu'il explique sa lettre énigmatique.

—J'irai Messieurs, répondit Julien, sans aucune crainte, je me saurai garder.

—Non, non, Monsieur doit se rendre seul au rendez-vous afin de n'inspirer aucune défiance. Tu avais raison, Lérins, il se tourne dans cette affaire un drame qui semble se corser d'une façon étrange. Je ne sais quoi me dit que le mystérieux assassinat commis durant la nuit de la Saint-Léger sur la route du Tilleul, se lie à cette affaire de chantage. Il serait curieux de dénouer à la fois ces deux drames. Peut-être préparerai-je l'un et écrirai-je l'autre.

La pendule sonna, et M. d'Esby se leva.

—C'est jour d'audience, dit-il.

—Et tu vas demander.....

—Des amandes et des empi, sonnements; il n'y a là de quoi passionner ni le romancier, ni le magistrat. Ah! une prière.....

—Que souhaitez-tu?

—Vous serez, messieurs de Croissy, à onze heures au grand hêtre, promettez-moi de venir à Meaux me rendre compte vous-même ce de qu'il se sera passé.

—Je vous le promets, Monsieur.

—An revoir Lérins, et après demain matin, monsieur de Croissy.

Les jeunes gens serrèrent la main que le magistrat leur tendait. Un moment ils se trouvaient sous les vieux arbres de la promenade.

—Veux-tu voir le cabinet de Bossuet, le tombeau de l'aigle de Meaux.

—J'aimerais mieux voir jouer sur la place le désopilant vaudeville de "Saltimbanques, et entendre demander: "Monsieur et madame le maire sont-ils satisfaits?" — Mais tu ne peux m'offrir ni Atala, ni Sophocles, ramène-moi à Paris, j'ai promis à ma mère de l'accompagner au concert.

—Les jeunes gens prirent le premier train.

—Pendant le trajet Louis Lérins dit à son compagnon: — Tu sembles bien préoccupé!

—C'est vrai, répondit Julien en secouant la tête; il m'est venu cette idée que ce rendez-

vous assigné par un misérable deviendrait fatal, et que..... Il s'arrêta. Machinalement ses yeux étaient tombés sur ses mains et il venait de se souvenir de la parole de Joubarbe.

XIX

REMORDES

C'était une bien triste mesure que celle de Joubarbe. Durant chaque absence de celle-ci les tuiles tombaient du toit, les murailles se fendaient, la porte et les volets craquaient sous les efforts redoublés du soleil, de la pluie et du vent. Quand la vieille femme revenait dans sa demeure croulante, elle mettait une botte de paille pour combler les trous de sa toiture; clouait des planches aux portes et aux volets; collait du papier huilé afin de remplacer des vitres absentes; balayait d'un grand coup les toiles d'araignées pendant aux solives et les cloportes courant sur le sol, puis elle rallumait le feu de sa cheminée, y brûlait des herbes aromatiques, et reprenait son train de vie. Dans un coin se trouvait une couchette remplie d'une paille en mousse séchée; un armoire de chêne servait à enfermer les vêtements et les provisions.

Ce n'était point, par un triste matin d'octobre, la Joubarbe qui reposait sur le lit de la mesure. La vieille femme avait cédé cette couche à Germaine. Sur le visage de l'infortunée se lisaient les angoisses de la mort. Ses yeux agrandis par l'épouvante se fixaient sur des images confuses. Afin d'éviter de les voir elle cachait souvent son front dans ses mains. A son chevet se trouvait le Doyen de la Ferté. Tandis qu'il reconfortait cette pauvre âme, la Joubarbe assise au dehors se demandait comment finirait les drames auxquels elle assistait depuis quelques jours.

—Ma fille, demanda le prêtre, rien ne vous pèse-t-il plus à votre conscience?

—Je crois avoir tout dit mon père, tout..... Ma vie est longue..... Et je ne me souviens que d'une seule faute grave, mais qu'elle fautive.....

Où j'ai tout dit..... Jamais l'idée de trahir la confiance de madame de Croissy ne me serait venue; j'aurais eu pour m'empêcher et ma droiture naturelle, et l'amour que je portais à mon enfant..... Mon enfant! Il me consolait de tout, même des crimes de son père!

Mais quand je revins de Meaux, madame Marguerite était venue puis repartie..... Dans la crainte d'être poursuivi pour avoir blessé son enfant, il mit Pierre dans les bras de la jeune femme. Ce fut d'abord une folle l'enlèvement de la peur. L'arrestation de Jobin Renard lui tournait la tête..... Malgré ses vices j'aimais encore mon mari, je redoutais le déshonneur pour l'enfant, et la condamnation de Raimbaud..... D'ailleurs, il me donnait sa parole de faire un nouvel échange, quand le fils de madame de Croissy serait guéri..... En ce moment je n'étais que faible.....

Si j'avais connu l'avenir j'aurais tout bravé..... Les mois se passèrent, la cicatrice se ferma..... J'allai à Paris, l'enfant dans les bras. Je me disais: on me confiera l'enfant de madame de Croissy, je remporterai mon Pierre; mais je ne me trouvais jamais seule avec lui. Sur le point de parler les mots s'étranglaient dans ma gorge. Vous le dirai-je, mon père, lentement, peu à peu je tombai dans l'abîme..... Mon enfant était pâle, maladi; plus qu'une fois le médecin m'éffraya, me disant qu'il aurait besoin de ménagements, d'une nourriture qu'il m'était impossible de lui donner.

(A continuer)

Attraction

N'ayant jamais en vue que l'intérêt du public, la maison Myrand et Pouliot, nous arrive cette semaine avec une foule de Jobs qu'elle offre en avantage à ses clients.

Il vient d'être reçu et immédiatement mis en vente:

Un grand lot de survesties à 5c. la verge.

3 caisses de shirting, verge de large, 6c. la verge.

60 douzaines de bas cachemire noir, 25c. par paire.

400 pièces de malinolle carreautes et barrées offerte à 4 et 5c. la verge.

16 pièces seulement de point à rideau, crème, double largeur, 10c. la verge.

Un grand lot de chapeaux de paille, noir et couleur, pour dame à 10c.

Un grand lot de coton carreautes à 6 et 7c. la verge.

Un grand lot de cravates pour hommes à 10c.

Un magnifique assortiment de broderies depuis 1c.

Il serait trop long d'énumérer tous les avantages qui sont offerts. Nous ne donnons qu'un léger aperçu de nos prix. Une visite vous convaincra du réel bon marché de nos marchandises.

Myrand & Pouliot, 215, rue St-Joseph, St-Roch.

5 juin - E. J.

DERNIERE EDITION 5 HRS. P. M.

M. Gladstone, dans un discours à Weymouth, a fait l'éloge des prêtres irlandais et de l'influence que l'Eglise exerce en Irlande.

L'Echo de l'Ouest nous apprend que les centres canadiens-français de Stillwater (Minn.), Chippewa Falls (Wisc.) et Cloquet (Minn.) seront représentés à la fête de Québec.

Le gouverneur de l'Etat de New-York vient de sanctionner le bill contre l'agiotage. Ce bill ressemble à celui que le parlement canadien a adopté il y a un an.

Cent cinquante garçons élevés à l'établissement du Dr Bernard, le grand philanthrope de Londres, se sont embarqués pour le Canada mercredi.

Nous lisons dans le Progrès de l'Est : Le Mail, de Toronto, se plaint de l'envahissement de la province d'Ontario par l'élément canadien-français.

La tour Eiffel, qui n'a été considérée à son origine que comme une masse informe de fer, a maintenant des caprices de femme mondaine.

Tous les détails de l'immense tour Eiffel y sont représentés, les restaurants, les ascenseurs, les orliframes qui dominent les plates-formes et même le drapeau qui flotte au-dessus.

Le coup d'œil est féérique et l'ensemble charmant. Cette tour Eiffel sort des ateliers de M. Martin Posto, joaillier.

Funérailles du lieutenant-colonel Lamontagne. Ce matin, dès neuf heures, sur le ponton de la compagnie du Richelieu, on voyait grand nombre de nos principaux concitoyens qui étaient venus rendre un dernier hommage au défunt.

Sur la rue Dalhousie étaient alignés les cent cinquante hommes de la batterie B qui étaient sous les ordres du capitaine Farley, du capitaine Pages et du lieutenant Sheehy.

Plus loin on voyait les soldats de l'école de cavalerie, sous les ordres du lieutenant Howard, et un détachement très nombreux de la batterie de campagne de Québec, dont le défunt a été le commandant durant plusieurs années.

Après avoir revêtu la machine, le mécanicien et le chauffeur sautèrent en bas de la locomotive, en criant aux passagers de faire comme eux.

On a retiré 70 cadavres des ruines. Il y en a encore d'autres sous les débris. Plus de 100 passagers ont été blessés.

Remarqués : le lieutenant-colonel Amyot, les capitaines Colquhoun, Perreault et les lieutenants Joliveau et Evanturel du neuvième bataillon; les lieutenants Garneau et Mailloche, de la batterie de campagne; le capitaine Boulanger et le lieutenant du même nom, de l'artillerie de garnison; le capitaine Dunbar, du huitième bataillon; le lieutenant-colonel Turnbull de l'école de cavalerie et le lieutenant Clark de l'école des hussards canadiens de la Reine.

Un neuf heures trente le cercueil, couvert du drapeau anglais, de fleurs, de l'épée et du chapeau militaire du défunt et porté sur les épaules de six soldats de la batterie de campagne fut déposé sur un canon traîné par six chevaux conduits par des hommes de la batterie de campagne.

Les porteurs des cordons du poêle étaient les lieutenants-colonels Perreault, des hussards, Turnbull, de l'école de cavalerie, Roy, du neuvième bataillon, Forrest, maître-mitre du district, Lindsay de la batterie de campagne et le major Prouder du huitième bataillon.

citoyens, entre autres les honorables MM. O. A. P. Pelletier, P. Garneau et J. Sheehy, le procureur de Québec, M. Jules Tassier, Edmond Gauthier, et officier dans la batterie de campagne, Hector Verret, P. Vallière, Louis Bilodeau, Elzée Beaudet, Porteau, Hector Marceau, docteur A. G. Belleau, G. A. Tourangeau, J. P. Riébaumé et bon nombre d'autres dont les noms nous échappent.

Le cortège s'arrêta à la Basilique où M. le curé de Québec chanta le libre, après quoi il se remit en route pour le cimetière Belmont où furent enterrés les restes mortels du défunt.

La barrière St-Foye le peloton d'honneur, de même que les représentants des autres corps militaires se placèrent sur les deux côtés de la route et au passage du cercueil les trois salves d'adieu furent tirées.

L'autre partie du cortège continua alors jusqu'au cimetière. Sur le bateau de Montréal, sur les défilés publics, sur les consuls et aux bureaux du Mercury, les drapeaux flottèrent à mi-mât comme marque de respect.

Dublin, 14 juin.—Un train d'excursionnistes d'Armagh a déraillé à l'entrée de cette ville. Le train contenait 1 200 personnes, les clés de l'école du dimanche méthodiste, leurs professeurs et leurs parents à Warren Point.

Le premier train monta sans accidents de cinquante pieds de hauteur. Le second se mit à opérer l'ascension, mais le poids du train était trop considérable pour la locomotive; plusieurs chars se détachèrent et se mirent à reculer; mais arrivés au bas de l'élevéation ils vinrent en collision avec un train d'Armagh, qui marchait à une vitesse ordinaire.

Les chars des excursionnistes furent complètement mis en pièces. La scène qui se déroula alors est navrante. Des centaines de personnes volèrent aussitôt au secours des victimes de l'accident et arrachèrent des débris les morts et les blessés qu'ils transportèrent en bas du remblai.

Un train spécial de Belfast amena sur les lieux vingt chirurgiens de cette ville et un certain nombre de médecins d'autres endroits entre Armagh et Belfast. Le désastre est sans précédent dans l'histoire des chemins de fer d'Irlande.

Après avoir revêtu la machine, le mécanicien et le chauffeur sautèrent en bas de la locomotive, en criant aux passagers de faire comme eux. Ceux-ci n'entendirent pas ces cris d'alarme et restèrent dans le train. Le char qui rencontrait la locomotive fut mis en pièces, et des fragments d'habit, de parapluie, etc. furent lancés à des centaines de verges.

On trouva une douzaine de corps sous la locomotive. Quelques passagers qui se trouvaient sur les chars essayèrent de se sauver, mais les portes étaient fermées à clef. Un cochier de place nommé Hughes, qui a visité le théâtre du désastre, a été tellement terrifié à la vue du désastre qu'il est mort sur les lieux. Son corps a été transporté à Armagh dans sa propre voiture.

On a retiré 70 cadavres des ruines. Il y en a encore d'autres sous les débris. Plus de 100 passagers ont été blessés. Les corps des victimes sont placés en rangées à mesure qu'on les découvre. Plusieurs cadavres sont tellement défigurés qu'il est impossible de les reconnaître.

Il y a à peine une famille dans Armagh qui ne compte pas un mort dans cet accident. Tous les membres de plusieurs familles ont été tués. Le remblai où l'accident a eu lieu a 70 pieds de hauteur.

Warren Point est un établissement balnéaire à l'embouchure de la rivière Newry dans le comté de Down. Johnston, 14 juin.—Les travaux de déblaiement des ruines de Johnston ont été, pour ainsi dire, complètement suspendus pendant la journée d'hier, par suite du changement de direction que nous avons annoncé.

Dès le matin, l'adjoint-général Hastings a pris non seulement la direction absolue des travaux, mais aussi, en réalité, celle de l'administration de la ville. En effet, la loi martiale a été proclamée de nouveau tant dans la ville même que dans ses faubourgs.

Les huit cents policemen qui avaient été spécialement assermentés par le sheriff, ont été payés et congédiés. Le service d'ordre est fait maintenant exclusivement par la milice. Le reste de la journée a été consacré au paiement des ouvriers, qui avaient été employés jusqu'au jour, comme on sait, par le comité général de secours. La somme qu'il a fallu pour les payer a été de \$90,000.

Les travaux seront repris dès ce matin par les nouvelles équipes organisées par les entrepreneurs qui se sont chargés du reste du déblaiement pour le compte de l'Etat. Mais les entrepreneurs n'offrent que \$1.50 par jour à leurs ouvriers, tandis que le comité de secours payait les siens \$2. Il en résulte que la plupart des anciens ouvriers ont refusé de s'embaucher et se sont retirés. Toutefois les entrepreneurs prétendent qu'ils ont assez à leur disposition pour reprendre les travaux avec la même activité que les jours précédents.

L'état sanitaire continue à être satisfaisant que possible à Johnston et dans toute la vallée. La confiance commence à renaitre. Les principaux survivants de Johnston ont tenu, une grande réunion publique, dans laquelle il a été décidé que chacun se mettrait à l'œuvre individuellement pour aider à la reconstruction de la ville; puis des résolutions ont été prises pour remercier le comité général de secours de tout ce qu'il a fait, les habitants de Pittsburgh de leur sympathie avec lequel ils sont venus en aide à la ville si cruellement éprouvée, et enfin le peuple des Etats-Unis, en général, pour tout l'aide qu'il a donné.

Manahatton, Iowa, 14 juin.—Un grand incendie a eu lieu à Grinnell. Un train spécial de secours est parti pour rendre dans cette dernière ville. L'incendie a ravagé la partie nord de la ville. L'élevateur Trent & Cie, le bureau du Herald, la fabrique de gants Morley et Gils, le magasin de fer Morley et Frère, le marché Chamberlain et l'établissement d'instruments agricoles Foster et Cie ont été consumés. Les pertes sont des plus considérables et le montant en est pas encore connu.

Une banque en Russie. Londres, 14 juin.—La banque Gaspienne avec un capital de 5,000,000 de roubles (\$4,000,000) vient d'établir une succursale à Moscou. Cela rendra plus facile le commerce avec la Russie d'Asie où plusieurs branches d'industries sont déjà établies.

L'affaire Cronin. Chicago, 14 juin.—Le jury dans l'affaire de Dr Cronin, à Chicago, a rendu son verdict. 1° Que le corps est celui de Patrick H. Cronin, connu sous le nom de Dr. Cronin. 2° Que la mort n'est pas le résultat de causes naturelles, mais de moyens violents.

3° Que le dit Patrick H. Cronin a été conduit en voiture, de son domicile, North Clark Street, le soir du 4 mai 1889, par quelque personne ou personnes, au cottage connu sous le nom de Carlson Cottage, au No. 17 North Ashland Avenue. 4° Qu'un dit cottage le dit Cronin a été tué par quelque personne ou personnes inconnues, qui le frappèrent sur la tête avec un instrument tranchant.

5° Que le dit cadavre, après que le meurtre eut été commis, a été mis dans une valise et conduit au bord de l'eau, dans une voiture, par quelques personnes, et déposé par elles, au coin de l'Ilveston Avenue et la 66ième rue, où il fut déposé le 22 mai. 6° Que la preuve nous démontre d'une manière concluante qu'un complot ou conspiration a été formé par un certain nombre de personnes, dans le but d'assassiner le dit Cronin, et cachier son corps, le dit complot ou conspiration fut trompé d'une manière délicate et étroitement exécutée.

7° Nous nous sommes enquis soigneusement des relations entretenues par le dit Cronin avec ces personnes, de son vivant, dans le but de nous assurer, s'il y avait avec quelques personnes des causes d'animosité suffisantes pour déterminer ce meurtre. 8° C'est notre opinion qu'aucune personne ou personnes, à l'exception de celles qui sont ou qui ont été membres d'un certain comité connu sous le nom de "United Brotherhood" ou "Glan-na-Gael" n'avaient, de cause à être les instigateurs ou exécuteurs de tel complot ou conspiration pour tuer le dit Cronin. Ce meurtre est une des actions les plus brutales venues à notre connaissance, et les autorités devraient offrir une récompense pour la découverte de ceux qui pourraient y être concernés.

On dit dans certains cercles que pas moins de quarante mandats d'arrestation ont été émis pour l'arrestation de personnes suspectées. 9° On dit aussi qu'un mandat d'arrêt sera émis contre LeCaron, l'espion anglais, et qu'on demandera son extradition.

Chicago, 13 juin.—Sullivan arrêté hier soir a comparu devant le juge Tuley qui a décidé de faire incarcérer le prisonnier jusqu'à vendredi, alors que l'on attendra les plaideurs sur le bref d'habes corpus. New-York, 13 juin.—Morency et McDonald, les deux hommes arrêtés sous soupçon d'être impliqués dans l'affaire Cronin, ont comparu ce matin en cour. Les deux accusés ont protesté leur innocence. Ils ont été écroués en attendant l'arrivée des détectives de Chicago.

VOY. A HALIFAX. Halifax, 14 juin.—La population sur le parcours de l'Intercolonial, entre la jonction Windsor et Shubenacadie, est grandement excitée à propos du vol qui a été commis au bureau de poste dans la nuit de lundi dernier. Des pelotons d'hommes armés sont à la poursuite des voleurs.

Quatre hommes se sont présentés à la gare Milford avant-hier soir avec l'intention apparente de prendre l'express du Pacifique Canadien pour Halifax. Les hommes faisant les fonctions de détectives ordonnèrent à ces quatre étrangers de tenir haut les mains. Ils refusèrent et sur ce le chef des détectives volontaires ordonna à ses hommes de faire feu sur les étrangers. Ils s'exécutèrent cependant et sur leur riposte par des décharges de revolvers.

Après avoir tiré une trentaine de coups les voleurs se sauvèrent dans la direction du bois. Ils perdirent cependant en route un sac contenant des outils ordinaires employés par des voleurs. L'un de ces voleurs a été arrêté au moment où il prenait son dîner dans la maison d'un cultivateur hier. Il avait en sa possession \$75 argent et une montre d'or valant \$100. Le cultivateur, de Maitland. Cet homme a aussi avoué qu'il se trouvait caché la carabine du capitaine Bernhill et il a donné en même temps une description complète de ses complices.

On croit que ces hommes appartiennent à une bande de voleurs qui ont causé un règne de terreur dans plusieurs parties d'Halifax, par des vols des plus audacieux commis dans les deux dernières années. Profession religieuse. On fait profession religieuse, hier, dans la chapelle de l'hôpital du Sacré-Coeur; Mlle Zote Marquette, dite de St-Antoine de Padoue, de Québec; Mlle Zoé Alarie, dite de St-Philippe de Nery de Notre-Dame de Lévis; Mlle Obedine Lejeune, dite de Ste-Colombe de la paroisse du Sacré-Coeur de Jésus; Mlle Zéphine Mathieu, dite de St-Mathieu, de St-Alban.

La cérémonie a été très solennelle. Elle a été présidée par M. Marquis, curé de l'Ange-Gardienn, assisté du chapelain de la maison, M. Trudel. M. le curé Gauvroux, de Lévis, a fait le discours. On remarqua parmi les assistants les abbés Beaudoin, du Séminaire; Bérubé, curé de St-Lambert; Guy, curé du Sac-Coeur, ainsi que beaucoup de parents et d'amis des nouvelles religieuses.

LA CATASTROPHE DE SILLERY UN RECIT SINGULIER

Nous empruntons ce qui suit au Star de Montréal : Le Capit Roy du Steamer Montréal, de la compagnie de navigation Richelieu et Ottawa, et le second ont été vu aujourd'hui par un reporter auquel ils ont parlé de l'accident qui a eu lieu sur le passage de leur vaisseau, en montant hier soir de Québec.

Leur récit diffère en quelques points importants de celui qui nous est venu par télégrammes. Le second dit que le Montréal avait quitté Québec à l'heure habituelle et qu'il alla à une vitesse d'à peu près dix-neuf milles à l'heure, les yeux dirigés vers Sillery, à un endroit où le courant est rapide, un remorqueur parut soudainement en avant et presque au même moment l'étrave du Montréal se renversa au coup.

Le steamer Montréal fut arrêté immédiatement et l'on fit tous les efforts possibles pour sauver ceux qui étaient trouvés sur le tug, c'est-à-dire cinq hommes. Le "tug" coula en moins d'une minute et demie après qu'il eut été renversé. Trois des hommes furent retrouvés à la nage dans le courant et furent sauvés par des chaloupes qui vinrent du rivage. Il y eut de quelques vers seulement—aussi bien que par des chaloupes du "Montréal".

Deux autres hommes n'eurent pas de succès à la recherche du steamer où on le trouva; la cinquième sauta à bord du "Montréal", juste au moment où le "tug" disparaissait. Il y avait pas de dame à bord du "tug" et par conséquent il est impossible qu'il s'en soit noyé une comme on l'a dit; bien que le danger couru ait été grand, il n'y a eu aucune perte de vie.

La collision eut lieu à 5.15 hrs. quand les passagers et presque tout l'équipage du "Montréal" étaient au souper, et l'affaire arriva si brusquement que bien peu de personnes sauf l'équipage eurent eu connaissance avant que tout fut fini. Le tug était le L. N. G. de Québec. Le "Montréal" n'a subi aucune avarie appréciable. Les personnes à bord du "Montréal" n'ont pu commettre les noms des naufragés, et ce que l'on a dit au sujet de ces derniers est fort exagéré.

Si les officiers du "Montréal" ont réellement fait leur devoir, ce que nous en savons à Québec, le public aurait grand intérêt à demander des éclaircissements sur toutes ces incertitudes et ces contradictions. Nos informations. M. Charles Fitzpatrick, C. R., est parti hier pour Portland, Me. M. W. P. Lockwood est arrivé d'Europe. M. l'abbé Lizotte, curé de Roberval, est en cette ville. M. l'abbé Marcoux, vice-recteur de l'Université Laval de Montréal est arrivé aujourd'hui en cette ville. M. Dorval, chef de la brigade des pompiers, vient d'être nommé prévost des incendies conjointement à M. Vohl dont la santé laisse à désirer.

Les pompiers sont à construire un superbe char allégorique, c'est-à-dire qu'ils transformeront en un chariot superbe une des voitures de la brigade. Sur ce char trois petits filles costumées, une de bleu la seconde de blanc et la troisième de rouge, les couleurs nationales, prendront place. A l'avant de ce char deux gamins déguisés en pompiers prendront place, l'idée est de représenter les pompiers toujours en éveil afin d'assurer la sécurité de la ville.

M. A. F. Piré, un des rédacteurs du Star de Montréal, et Mme Piré sont au St-Louis depuis hier. NOUVELLES LOCALES. Cour du recorder. Un journalier ivre, \$2. ou quinze jours. L'ancienne Ann Smith, une vagabonde, deux mois. Un jeune homme qui conseillait fortement à un prisonnier de s'enfuir du comble qui l'avait pincé, et qui s'est permis de causer des dommages à un prisonnier a été condamné à un mois de prison.

Cour de Police. L'enquête au sujet du vol de bijoux chez M. Falardet, bijoutier, s'est terminée ce matin. Le prisonnier Jeanette a admis sa culpabilité et a été renvoyé aux prochaines assises criminelles où il sera condamné. Le matelot de la barque Hammett le nommé George Girawanda, accusé d'avoir volé un canot, a été condamné à un mois de prison aux travaux forcés.

Jean Gravel et Joseph Collin, accusés d'avoir brisé la barrière du Sault Montmorency, ont été traduits en cour ce matin. Ils ont été admis à caution et l'enquête a été commencée et se continuera demain. Pierres a montages. Nous avons eu l'occasion de voir les pierres à montage que la compagnie Chicoutier, vient de recevoir de France. Ce sont les plus belles, croyons-nous, qu'on ait encore vues dans ce pays.

Température. Température délicieuse aujourd'hui. Hier après-midi, vers 5 heures nous avons été gratifiés d'un orage des mieux conditionnés avec accompagnement de tonnerre pour la première fois, à cette saison-ci. Un cadavre. Le cadavre d'un inconnu a été trouvé ce matin sur la grève du Cap-Saint-Jacques. Le coroner en a été informé et le cadavre sera transporté à la morgue pour fins d'enquête et d'identification.

Correspondance. Monsieur le Rédacteur de la Justice. Certaines personnes ont fait circuler dans la ville la rumeur que nous n'avions pas été payés pour notre travail d'impression et de relieur du Directoire Charrier. Tel n'est pas le cas, et nous nous croyons tenir en honneur et dûment entièrement payés même avant d'avoir pleinement rempli nos obligations.

Voilà M. le Rédacteur accepter nos remerciements pour l'insertion de ces quelques lignes et nous remercions. Vos dévoués serviteurs. Jos. Dassault Imprimeur. Victor Lafrance Relieur. Musique nouvelle. Nous avons reçu une œuvre musicale nouvelle due à notre populaire chef d'orchestre, M. Joseph Vézina. C'est l'Hymne de l'Union musicale de Québec—hommage à M. Ephrem Duval—Paroles de L. Pamphile LeMay—musique de Joseph Vézina.

En autant que nous pouvons en juger à prime abord, nous croyons que cette nouvelle composition ne dépassera pas les œuvres de M. Vézina et qu'elle aura la vogue de que quelques-uns de ses bonnets pieux. Nous remercions les éditeurs pour leur envoi.

Passes PASSES. Le Maître de Cap-Mégantic.

Après une enquête préliminaire de quatre jours, devant le magistrat J. C. Lavoie de Montigny, et au cours de laquelle près de trente témoins ont été entendus, Elzée Bernier du Cap-Saint-Ignace a été renvoyé aux prochaines assises criminelles du district de Montigny. Il y subira son procès sous l'accusation d'avoir assassiné Nelson Bernier de la même paroisse, qui était disparu depuis le quatre février dernier et dont le cadavre fut retrouvé près d'un bois vers la fin d'avril.

Cette mystérieuse affaire cause beaucoup d'excitation dans la paroisse du Cap-Saint-Ignace et les paroisses environnantes. M. Choquette, M. P., représente le procureur général, et l'accusé est défendu par M. J. A. Lemay, avocat de Québec. L'accusé doit faire aujourd'hui même application, pour être admis à caution, devant un juge de Québec, vu l'absence du juge Pelletier, du district de Montigny.

Service des Steamers. 10.30 a. m., 14 juin 1899. Rivière du Loup, vent d'O. à 8 h. p. m., hier, un remorqueur tirant deux barques monte le fleuve. Pointe-au-Père, vent d'O. à 11 h. p. m., le Cirassian descendait. Rivière Martin, vent d'O. à 6.30 h. a. m., le Cirassian et l'Oregon descendant. Cap de la Magdeleine.—Clair, fort vent de N. O.

Piano Point.—Clair, fort vent de N. O.; à 7 h. a. m., la goélette Wasp monte. Manicouagan à Shelburne.—Clair, fort vent de N. O. Godbout.—La Canadienne est ancrée. Pointe des Monts.—Aujourd'hui, 5 barques montent le fleuve. Baie Trinité.—Aujourd'hui, un bâtiment et trois barques montent. Anticosti.—Clair, vent de N.; le Newfoundland est à South West Point. Law Point.—Fort vent de N. O.; aujourd'hui, le Coban monte le fleuve. H. J. McHéan.

Les chars urbains. La compagnie des chars urbains de la Basse-Ville, fait placer quatre nouvelles voies d'évitement sur le parcours de sa ligne. L'une à l'encolure des rues St-Pierre et Sous-le-Fort, puis rue St-Joseph, et vis-à-vis la congrégation de St-Joseph. Quatre nouveaux chars circuleront aussitôt que les travaux de ces voies d'évitement seront terminés. Université Laval. La collation solennelle des diplômés aura lieu vendredi, le 17 courant, à 2 heures P. M., dans la salle des promotions. J. C. K. LAFLAMME, Sec. U. L. 14 juin—e 8 jours. Changements d'heures sur le Québec-Central. Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que nous publions dans un autre colonne au sujet des changements d'heures des trains du Québec-Central.

A partir de lundi prochain, le 17 courant, les trains express partiront de Lévis à 2.45 hrs. p. m. et arriveront à Sherbrooke à 8.40 hrs. p. m., à Boston et à New-York de bonne heure le matin du jour suivant. Le train de passagers partira de Lévis à 12 hrs. p. m. après l'arrivée du bateau-passager qui quittera Québec à 8.30 hrs. p. m.; arrivera à Sherbrooke à 4.45 hrs. a. m., à Boston 5 hrs. p. m. et à New-York à 7.50 hrs. p. m. Les trains partant de Boston et de New-York se trouveront à quitter Sherbrooke à 11.15 hrs. p. m. et arriveront à Québec à 6.40 hrs. a. m. La compagnie du Québec-Central a fait l'acquisition de chars magnifiques qui feront le service sur les trains d'été; il y aura aussi des chars palois, parloirs et dortoirs attachés aux trains de jour et de nuit entre Québec et Springfield et Québec et Boston sans transbordement. Ordination. L'ordination au diaconat de MM. les abbés Chabrier et Bonassa de Lévis, ayant eu lieu à St-Jean de Lévis d'Orléans pour les causes que nous avons déjà relatées, ces messieurs seront ordonnés dimanche prochain, à la Rivière-du-Loup.

Une famille impoisonnée. Une famille nommée Deschamps se composant du père, de la mère, de quatre enfants demeurant près de la barrière St-Louis a failli être impoisonnée mercredi matin, et voici dans quelles circonstances. On avait placé un bol de lait dans une armoire et au dessus de ce bol se trouvait un vase contenant de la térébenthine, durant la nuit il s'écoula une assez grande quantité de térébenthine dans le bol de lait. Ne se doutant nullement de cela on prit la crème de ce lait pour mettre dans le café qui fut servi à déjeuner. Le Dr Falardet fut mandé en tout hâte et administra aux malades des émétiques. Aujourd'hui les membres de cette famille sont en voie de guérison. Conseil-de-Ville. Séance spéciale hebdomadaire du conseil ce soir à 7.30. Ordre du jour: 802e rapport du comité des chemins (soumission pour l'érection d'une station de police sur la rue St-François, marché Jacques-Cartier); 803e rapport du comité des chemins (protester la compagnie de téléphone Bell, enlever leurs poteaux sur les rues St-Jean et Ste-Anne); 805e rapport du comité des chemins (que le département de la justice et de la défense soit requis de réparer le mur des rues des Dambourges et la Canotière); 787e rapport du comité des chemins (largissement de la rue de la Fabrique, propriété de l'Institut Canadien); 807e rapport du comité des chemins (ligne téléphonique sur les rues St-Jean, St-Stanislas et McLahon); 808e rapport du même comité (changer la ligne du chemin de fer urbain sur la rue St-Jacques); 809e rapport du comité du feu (refusant d'accepter les paie-listes déjà payées); 1504e rapport du comité des finances (inspecteur de pain); 1505e rapport du même comité (ne pas permettre à la force de police ou à la brigade du feu d'aller aux feux en dehors de la cité).

On avait placé un bol de lait dans une armoire et au dessus de ce bol se trouvait un vase contenant de la térébenthine, durant la nuit il s'écoula une assez grande quantité de térébenthine dans le bol de lait. Ne se doutant nullement de cela on prit la crème de ce lait pour mettre dans le café qui fut servi à déjeuner. Le Dr Falardet fut mandé en tout hâte et administra aux malades des émétiques. Aujourd'hui les membres de cette famille sont en voie de guérison.

On avait placé un bol de lait dans une armoire et au dessus de ce bol se trouvait un vase contenant de la térébenthine, durant la nuit il s'écoula une assez grande quantité de térébenthine dans le bol de lait. Ne se doutant nullement de cela on prit la crème de ce lait pour mettre dans le café qui fut servi à déjeuner. Le Dr Falardet fut mandé en tout hâte et administra aux malades des émétiques. Aujourd'hui les membres de cette famille sont en voie de guérison.

On avait placé un bol de lait dans une armoire et au dessus de ce bol se trouvait un vase contenant de la térébenthine, durant la nuit il s'écoula une assez grande quantité de térébenthine dans le bol de lait. Ne se doutant nullement de cela on prit la crème de ce lait pour mettre dans le café qui fut servi à déjeuner. Le Dr Falardet fut mandé en tout hâte et administra aux malades des émétiques. Aujourd'hui les membres de cette famille sont en voie de guérison.

On avait placé un bol de lait dans une armoire et au dessus de ce bol se trouvait un vase contenant de la térébenthine, durant la nuit il s'écoula une assez grande quantité de térébenthine dans le bol de lait. Ne se doutant nullement de cela on prit la crème de ce lait pour mettre dans le café qui fut servi à déjeuner. Le Dr Falardet fut mandé en tout hâte et administra aux malades des émétiques. Aujourd'hui les membres de cette famille sont en voie de guérison.

On avait placé un bol de lait dans une armoire et au dessus de ce bol se trouvait un vase contenant de la térébenthine, durant la nuit il s'écoula une assez grande quantité de térébenthine dans le bol de lait. Ne se doutant nullement de cela on prit la crème de ce lait pour mettre dans le café qui fut servi à déjeuner. Le Dr Falardet fut mandé en tout hâte et administra aux malades des émétiques. Aujourd'hui les membres de cette famille sont en voie de guérison.

On avait placé un bol de lait dans une armoire et au dessus de ce bol se trouvait un vase contenant de la térébenthine, durant la nuit il s'écoula une assez grande quantité de térébenthine dans le bol de lait. Ne se doutant nullement de cela on prit la crème de ce lait pour mettre dans le café qui fut servi à déjeuner. Le Dr Falardet fut mandé en tout hâte et administra aux malades des émétiques. Aujourd'hui les membres de cette famille sont en voie de guérison.

On avait placé un bol de lait dans une armoire et au dessus de ce bol se trouvait un vase contenant de la térébenthine, durant la nuit il s'écoula une assez grande quantité de térébenthine dans le bol de lait. Ne se doutant nullement de cela on prit la crème de ce lait pour mettre dans le café qui fut servi à déjeuner. Le Dr Falardet fut mandé en tout hâte et administra aux malades des émétiques. Aujourd'hui les membres de cette famille sont en voie de guérison.

On avait placé un bol de lait dans une armoire et au dessus de ce bol se trouvait un vase contenant de la térébenthine, durant la nuit il s'écoula une assez grande quantité de térébenthine dans le bol de lait. Ne se doutant nullement de cela on prit la crème de ce lait pour mettre dans le café qui fut servi à déjeuner. Le Dr Falardet fut mandé en tout hâte et administra aux malades des émétiques. Aujourd'hui les membres de cette famille sont en voie de guérison.

On avait placé un bol de lait dans une armoire et au dessus de ce bol se trouvait un vase contenant de la térébenthine, durant la nuit il s'écoula une assez grande quantité de térébenthine dans le bol de lait. Ne se doutant nullement de cela on prit la crème de ce lait pour mettre dans le café qui fut servi à déjeuner. Le Dr Falardet fut mandé en tout hâte et administra aux malades des émétiques. Aujourd'hui les membres de cette famille sont en voie de guérison.

VENTE A L'ENCAN Par Oct. Lemieux & Cie

ENCAN DE RICHES MEUBLES PIANOS, ETC. PAR OCTAVE LEMIEUX ET Cie MARDI, LE 18 JUIN A notre salle 253 rue et faubourg Saint-Jean, Québec.

Nous avons reçu instruction de transporter à notre salle et de vendre à l'encan, MARDI LE 18 JUIN, tout l'ameublement d'une résidence privée consistant en: un très bon piano carré de 74 octaves de Steinway & Sons, New-York, meubles de salon, fauteuils en tapisserie, chaises françaises, très élégantes peintures, tables de centre, jardinières, meubles de salon en velours et en cuir, meubles guilochés noirs à cadres richement ornés, sideboards, tables à diner, sets de chambre à coucher, peles à l'huile de pétrole, etc. Et un immense assortiment de nos magnifiques meubles neufs en sets de salon, de salle à diner, sets de chambre à coucher, etc.

Tout sera vendu sans réserve et avec garantie. Exposition: lundi, le 17 jusqu'à 10 heures du soir. La vente commencera à 2 heures p.m. précises. OCT. LEMIEUX & Cie., Encanteurs. 41a—J.

MAISON L. A. Bergevin 35 a 45 rue Notre-Dame

100 ET 102 COTE LAMONTAGNE DEPARTEMENT DES HARDWARES FAITES

Nous recevons cette semaine tout ce qui est de la plus haute nouveauté en VETEMENTS COMPLETS POUR HOMMES SPÉCIALEMENT IMPORTÉS POUR LA SAISON D'ÉTÉ

L'assortiment comprend tout près de 300 Habillements 25 Patron différents La confection est sans reproche C'EST ENTIÈREMENT PARFAIT QUALITÉ SUPÉRIEURE

Nous invitons tout particulièrement les M. M. M. M. à venir voir notre étalage avant d'acheter ailleurs. Taures à vendre Une magnifique taure de 2 ans UNE AUTRE DE 1 AN ET UN JEUNE TAUREAU DE TROIS MOIS

Produit d'un magnifique Durham et d'une vache donnant de 9 à 10 pots de lait, mesure impériale par jour ou 45 à 50 lbs de lait. S'adresser à ONÈSIME POTRAS, Coin des rues St-Marie et Lalouette, Québec.

CONTINUATION DE LA Grande concession à l'encan de la loterie à bâtir PAR F. ALF. SAINT-LAURENT Sur l'avenue des Érables et le chemin Saint-Louis, Québec. Samedi, 15 juin, à 2 hrs. p. m.

Ces lots sont situés le long du futur boulevard de notre ville, l'avenue des Érables, magnifique route à deux voies, large de 100 pieds de largeur avec trottoirs, et aussi sur le chemin St-Louis, vis-à-vis les plaines d'Abraham. Les dimensions sont comme suit: Sur le chemin St-Louis, un lot de 100 pieds de front sur 125 à 128 de profondeur. Une large rue en face de chaque lot. Communications faciles par la Grande-Allee dans le passage se termine vis-à-vis cet endroit et par le tramway St-Jean dont le terminus est tout près de l'avenue.

Cet endroit est extrêmement plus salubre et plus agréable que tout autre lieu qui se trouve dans la proximité de la ville pendant les mois d'été. Les lots sont situés à l'extrémité favorable et leur proximité des limites de la ville, est relativement un avantage considérable en valeur et en profit. Les lots sont en vente au comptant et à crédit. Le plan est maintenant exposé sur les lieux. Il peut aussi être vu à mon bureau, No 12 rue Richelieu, ou à ma résidence privée No 31 rue Richelieu.

Les lots sont désignés sur le plan par des numéros. F. ALF. SAINT-LAURENT, Encanteur. 14 juin—e Avis. Venant d'arriver par le vapeur Nautique, ligne Bossiers frères, du Havre. Vins de Bourgogne. En feuilles de 25 galloons, BEAUNE, POMARD, NUITS, ETC. (En caisse: Vins très vieux) BEAUNE, POMARD, NUITS, E. C.

Ces vins se recommandent par leur qualité supérieure et importés directement des propriétaires vigneronnes de la Bourgogne. Vins de Bordeaux en caisse: Médoc, Vins, St-Julien, St-Estèphe, Saint-Émilion. Vins ordinaires de Bordeaux, qualité supérieure, \$3.00 la douzaine. Cognac vieux: Grande fine champagne de la maison GUILLEUME VALFARD, Négociant Banquier St-MÈME, près Cognac.

Liqueurs, Conserves alimentaires, huile d'Olive, Vinaigre de Vin, etc., etc. A. Bosc & Cie, Bordeaux. VENDU A TRÈS BAS PRIX GROS ET DÉTAILS E. ROUMILLAC 10 et 12 Rue St-Jean, Québec. J. E. 21a

VENTE A L'ENCAN Par Oct. Lemieux & Cie

ENCAN DE RICHES MEUBLES PIANOS, ETC. PAR OCTAVE LEMIEUX ET Cie MARDI, LE 18 JUIN A notre salle 253 rue et faubourg Saint-Jean, Québec.

Nous avons reçu instruction de transporter à notre salle et de vendre à l'encan, MARDI LE 18 JUIN, tout l'ameublement d'une résidence privée consistant en: un très bon piano carré de 74 octaves de Steinway & Sons, New-Y